

N°2020-04

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

Conseil d'administration Séance du 9 juillet 2020

- 2020-025 : Mutualisation des fonctions techniques entre le SDIS et le département sur le site du Hil et de la Gouesnière
- 2020-026 : Accueil d'apprentis au sein du SDIS35
- 2020-027 : Autorisation d'ester en justice
- 2020-028 : Décision modificative n°1 pour l'exercice 2020
- 2020-029 : Avenant n°4 à la convention de groupement de commandes du 16 avril 2012 entre le département, le SDIS et ILLEVIA
- 2020-030 : Accords-cadres pour la fourniture de consommables électriques, pièces détachées hydrauliques et poids-lourds
- 2020-031 : Avenant n°1 aux marchés n°2019-019, 2019-020 et 2019-022 à 2019-025 – prestations de nettoyage des locaux

ARRETES A CARACTERE REGLEMENTAIRE

Arrêté n°20-1191 : Organisation des élections au conseil d'administration du SDIS35

Arrêté n°20-1289 : Elections des représentants du personnel au sein de la CATSIS et du CCDSPV

**Le contenu intégral des décisions et les
éventuels documents annexés peuvent être consultés sur simple demande
auprès du secrétariat du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine,
2 rue du Moulin de Joué à Rennes.**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2020-025CA DU 9 JUILLET 2020

MUTUALISATION DES FONCTIONS TECHNIQUES ENTRE LE SDIS ET LE DEPARTEMENT SUR LE SITE DU HIL ET DE LA GOUESNIERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le rapport présenté ce jour

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE la poursuite de la réflexion et le principe de s'orienter vers la création à terme d'un service unifié entre le Département et le Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine, porté par le SDIS, et dont le périmètre serait le suivant : maintenance des véhicules roulants, maintenance, suivi, contrôle, magasinage et distribution des petits matériels, équipements de protection.**

Fait à Rennes, le 9 juillet 2020

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 9 juillet 2020 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 30 juin 2020
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 21
- Nombre de présents avec voix délibérative : 13
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 0
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 8

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Franck PICHOT, 1^{er} Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2^{ème} Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Yvon MELLET, Membre du Bureau du Conseil d'administration, Président du S.I.V.U. d'ERCE-TEILLAY
- Armelle BILLARD, Conseillère départementale
- Frédéric BOURCIER, Vice-Président du Conseil départemental
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Isabelle COURTIGNE, Conseillère départementale
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Pierre GUITTON, Conseiller départemental
- Pierre-Yves MAHIEU, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	13	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

RAPPORT AUX INSTANCES

MUTUALISATION DES FONCTIONS TECHNIQUES ENTRE LE SDIS ET LE DEPARTEMENT SUR LES SITES DU HIL ET DE LA GOUESNIERE

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

REFERENCES : DAF/CB

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Bureau ordinaire	Pour avis	04/06/2020
Conseil d'administration	Pour délibération	09/07/2020

Collectivité des solidarités territoriales et humaines, le Département d'Ille-et-Vilaine est également très fortement impliqué dans la gestion du Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine tant en ce qui concerne sa gouvernance que son financement.

Placé sous la double autorité de Monsieur le Président du Conseil départemental, président de droit du Conseil d'administration et responsable de la gestion administrative et financière du service et de Madame la Préfète du département, responsable de la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens de secours, le Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine est un établissement public administratif chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies, qui concourt également à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

L'article L.1424-35 du code général des collectivités territoriales précise que « *les relations entre le département et le service Départemental d'incendie et de secours et, notamment la contribution du Département, font l'objet d'une convention pluriannuelle* ». Les conventions de partenariat successives entre le département et le SDIS, outre les dispositions financières relatives au montant de la contribution du département au budget de fonctionnement du SDIS, ont toujours reflété l'ambition du Département et du SDIS, en cohérence avec leurs projets stratégiques, d'approfondir les coopérations et les mutualisations sur l'ensemble des problématiques fonctionnelles ou techniques présentant un intérêt pour les deux structures.

Dans cet objectif, une démarche de mutualisation des activités techniques entre le SDIS et le Département a été lancée en 2018. En effet, depuis la mise en place de la départementalisation des services d'incendies et de secours en 2000, les fonctions techniques du SDIS ont été réunies sur le site de La Hatterie à Rennes. Loués dès l'origine par le SDIS, les locaux actuels du groupement des services techniques étant devenus vétustes et peu adaptés, il a été décidé de construire un nouveau bâtiment. Cette réflexion s'accompagnant d'un souhait d'approfondissement des mutualisations entre les fonctions techniques et logistiques entre les deux structures, la nouvelle construction, dont la livraison est prévue pour le courant de l'année 2022, devra abriter l'ensemble de ces activités sur le site du Hil à Noyal-Châtillon-sur-Seiche.

Dans un contexte financier très contraint, ce projet novateur vise à optimiser la mobilisation des fonds publics en rationalisant et en mutualisant une partie des activités du SDIS et du Département. A travers cette démarche de mutualisation, il s'agit d'améliorer l'efficacité globale des deux structures, d'optimiser les moyens et les process, d'améliorer la réactivité, d'augmenter le niveau d'expertise, d'améliorer les conditions de travail et de retrouver certaines marges d'action permettant de prendre en charge des activités aujourd'hui peu investies ou sous-traitées.

Le fondement juridique de la mutualisation organisationnelle recherchée entre le SDIS et le Département d'Ille-et-Vilaine repose sur l'article L. 5111-1-1 III relatif à la création d'un service unifié.

C'est dans ce cadre que la convention de partenariat entre le Département et le SDIS, approuvée en décembre 2019, a permis d'engager la démarche qui vise à aboutir à la création au 1^{er} janvier 2022 d'un service unifié. Avant cette date et depuis le 1^{er} janvier 2020 conformément aux dispositions de la convention de partenariat 2020-2021, une étape préalable au service unifié porte sur la maintenance préventive et curative d'une partie des véhicules légers et poids lourds du SDIS par les agents du Département.

Ces orientations seront reprises et complétées dans une convention de préfiguration du service unifié, qui sera présentée à l'Assemblée départementale au dernier trimestre 2020 afin de fixer le cadre général et les grands principes de fonctionnement, de gestion des ressources humaines, de financement et de gouvernance du service unifié. Cette convention de préfiguration marquera une nouvelle étape dans le processus de réflexion et constituera le cadre de la future convention de création du service unifié, qui sera élaborée à la fin de l'année 2021 et qui déclinera précisément les principes arrêtés précédemment, avec un objectif de mise en œuvre du service unifié au 1^{er} janvier 2022.

Il vous est proposé de poursuivre la réflexion et de s'orienter vers la création à terme d'un service unifié entre le Département et le Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine, porté par le SDIS, et dont le périmètre serait le suivant : maintenance des véhicules roulants, maintenance, suivi, contrôle, magasinage et distribution des petits matériels, équipements de protection.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2020-026CA DU 9 JUILLET 2020

ACCUEIL D'APPRENTIS AU SEIN DU SDIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le rapport présenté ce jour

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le recours aux contrats d'apprentissage au sein des services du SDIS**
- **DECIDE de conclure, à compter de la rentrée scolaire 2020, quatre contrats d'apprentissage en simultané au maximum**
- **AUTORISE le Président à accorder aux apprentis, en fonction notamment du niveau de diplôme préparé, une majoration de 10 ou 20 points de la rémunération de l'apprenti.e.**

Fait à Rennes, le 9 juillet 2020

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 9 juillet 2020 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 30 juin 2020
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 21
- Nombre de présents avec voix délibérative : 13
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 0
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 8

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Franck PICHOT, 1^{er} Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2^{ème} Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Yvon MELLET, Membre du Bureau du Conseil d'administration, Président du S.I.V.U. d'ERCE-TEILLAY
- Armelle BILLARD, Conseillère départementale
- Frédéric BOURCIER, Vice-Président du Conseil départemental
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Isabelle COURTIGNE, Conseillère départementale
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Pierre GUITTON, Conseiller départemental
- Pierre-Yves MAHIEU, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	13	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

RAPPORT AUX INSTANCES

ACCUEIL D'APPRENTIS AU SEIN DU SDIS

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

REFERENCES : GEC/VM

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Bureau ordinaire	Pour avis	14/05/2020
Conseil d'administration	Pour délibération	09/07/2020

La délibération du Conseil d'administration du 19 avril 2018 prévoyait la mise en place simultanée de deux contrats d'apprentissage au sein du SDIS.

La période scolaire 2018-2020 a ainsi permis l'encadrement d'un apprenti préparant un BTS Services Informatiques aux Organisations au sein du service systèmes de la DSIT, et d'un apprenti préparant un bac professionnel logistique au sein du service logistique du Groupement des services techniques.

Evolution du nombre d'apprentis au sein du SDIS

Cette expérience, riche d'enseignement, a permis d'identifier pour la collectivité un besoin d'augmenter sa capacité d'accueil relatif aux apprentis. Plusieurs services au sein du SDIS ont manifesté le souhait de pouvoir accueillir et former un(e) apprenant(e).

Il est proposé de pouvoir accueillir à compter de la rentrée scolaire prochaine jusqu'à 4 apprentis.

Les affectations se feront après étude des différentes demandes émanant des services du SDIS, des besoins réels, de la sélection des candidats (des jurys pouvant se trouver infructueux) et de l'encadrement possible par un maître d'apprentissage (selon les critères définis par le Code du travail).

Ces apprenants pourront être en formation du niveau bac professionnel à bac +5, selon les besoins identifiés. Leur profil pourrait par conséquent varier d'une année sur l'autre, et le contrat d'apprentissage se dérouler sur une ou plusieurs années selon la formation suivie par l'apprenti.

Coût de l'apprentissage

La réforme relative à l'apprentissage a modifié le financement du coût de formation des CFA. Toutefois, pour la fonction publique rien n'est encore défini à ce jour quant à la prise en charge éventuelle d'une partie de ces coûts (contrairement au secteur privé où la prise en charge des frais de formation par les OPCO est définie via le référentiel de France Compétences).

Rémunération de l'apprenti

La rémunération des apprentis quant à elle est fonction de leur âge et de leur progression dans le cycle de formation faisant l'objet de l'apprentissage.

ÂGE DE L'APPRENTI(E)	1ère année de contrat		2ème année de contrat		3ème année de contrat	
	% SMIC BRUT	Montant du salaire mensuel brut en €	% SMIC BRUT	Montant du salaire mensuel brut en €	% SMIC BRUT	Montant du salaire mensuel brut en €
16 à 17 ans	27 %	415,64 €	39 %	600,37 €	55 %	846,68 €
18 à 20 ans	43 %	661,95 €	51 %	785,10 €	67 %	1 031,41 €
21 à 25 ans	53 %	815,89 €	61 %	939,05 €	78 %	1 200,75 €
26 ans et plus	100 %	1 539,42 €	100 %	1 539,42 €	100 %	1 539,42 €

Ces montants évoluent en fonction de la réforme de l'apprentissage et du SMIC.

Par ailleurs, un décret du 24 avril 2020 modifie le Code du travail sur la rémunération des apprentis dans le secteur public. Dorénavant, l'employeur public peut majorer la rémunération prévue de 10 points ou 20 points (préalablement à ce décret, la majoration de 10 points était de droit pour un apprenti dans la fonction publique). Cette modification apportée permet un traitement d'égalité avec les apprentis concluant un contrat dans le secteur privé.

A ce coût de la rémunération, s'ajoute :

- la NBI pour le maître d'apprentissage à hauteur de 20 points d'indice.
- le coût de la formation

A titre informatif, voici le coût de formation pris en charge par la collectivité pour les années 2018-2020 :

- Bac professionnel logistique (PROMOTRANS) : 8 000 €
- BTS Système Informatique aux Organisations (Faculté des Métiers de Rennes) : 3 600 €

Afin d'avoir une vision sur les coûts de formation possible, voici dans le tableau ci-dessous les prises en charge du coût de formation par les OPCO (secteur privé). Il est à présumer que les CFA ne sollicitent pas de coûts de formation supérieurs à ceux définis dans le référentiel France Compétences :

Bac pro		Bac +2 – BTS/DUT		Bac +3 - Licence Pro		Bac +5 - Master	
Logistique	10 000 €	Transport et Prestations logistiques	9 000 €	Logistique et pilotage des flux	6 020 € (Rennes 1)		
Systèmes numériques	9 564 €	BTS Systèmes Informatique aux Organisations	8 025 €	Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels	5 230 € (Bretagne Sud)	Informatique	8 850 € (Rennes 1)
		DUT Informatique	7 381 €	Métiers des réseaux informatiques et télécommunications (Rennes 1)	9 650 € (Rennes 1)		
		DUT Hygiène Sécurité Environnement	7 840 €	Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement	9 521 € (Caen)		
					7 060 € (Le Mans)		

Ces chiffres correspondent à un montant global car les coûts varient en fonction de la branche d'activité dans laquelle s'exerce l'apprentissage dans le secteur privé.

Il est proposé de permettre l'accueil simultané de 4 apprentis au sein du SDIS à compter de la rentrée scolaire 2020 et d'approuver, à la suite du décret du n°2020-478 du 24 avril 2020, le principe d'une majoration de 10 ou 20 points de la rémunération de l'apprenti(e), qui pourra être attribuée sur décision du Président, notamment en fonction du niveau du diplôme préparé.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
 Jean-Luc CHENUT

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2020-027CA DU 9 JUILLET 2020

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le rapport présenté ce jour

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président à ester en justice, en qualité de défendeur, dans le cadre des deux requêtes déposées le 10 juin 2020 par le Syndicat CGT du SDIS 35 auprès du Tribunal administratif de Rennes, visant à la suspension (requête en référé-suspension) et à l'annulation (recours pour excès de pouvoir) des notes de service n° 2020-14 du 17 avril 2020 et n°2020-16 du 6 mai 2020**
- **DESIGNE le Cabinet MARTIN Avocats, pour défendre les intérêts de l'établissement.**

Fait à Rennes, le 9 juillet 2020

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 9 juillet 2020 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 30 juin 2020
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 21
- Nombre de présents avec voix délibérative : 13
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 0
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 8

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Franck PICHOT, 1^{er} Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2^{ème} Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Yvon MELLET, Membre du Bureau du Conseil d'administration, Président du S.I.V.U. d'ERCE-TEILLAY
- Armelle BILLARD, Conseillère départementale
- Frédéric BOURCIER, Vice-Président du Conseil départemental
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Isabelle COURTIGNE, Conseillère départementale
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Pierre GUITTON, Conseiller départemental
- Pierre-Yves MAHIEU, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	13	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

RAPPORT AUX INSTANCES

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

REFERENCES : DAF/CB

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Conseil d'administration	Pour délibération	09/07/2020

Le 4 juin 2020, le Syndicat CGT du SDIS 35 a introduit auprès du Tribunal administratif de Rennes, une requête en référé suspension et un recours pour excès de pouvoir, demandant respectivement la suspension et l'annulation de :

- la note de service n°2020-14 du 17 avril 2020 prise par le directeur départemental du SDIS 35 relative à l'adaptation des règles relatives à l'organisation du travail en période d'épidémie de coronavirus
- la note de service n°2020-16 du 6 mai 2020 prise par le Directeur départemental du SDIS 35 en ce qu'elle prolonge de 3 semaines le principe du calcul de la note n°2020-14

La première note demandait notamment aux agents de poser sur la période de confinement au minimum 5 jours d'absence (congés ou RTT) et précisait les modalités de décompte du temps de travail pour les sapeurs-pompiers professionnels sur la période considérée. C'est ce point, ainsi que le refus d'accorder le bénéfice des tickets restaurant aux agents en position de travail à domicile, qui font principalement l'objet de la contestation du syndicat CGT.

Les deux requêtes ont été communiquées au SDIS 35 le 10 juin 2020.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le Président à ester en justice en qualité de défendeur dans le cadre de ces deux dossiers et de désigner le Cabinet MARTIN pour défendre les intérêts de l'établissement.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2020-028CA DU 9 JUILLET 2020

DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le rapport présenté ce jour

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE la Décision modificative n°1 pour l'exercice 2020, telle qu'elle figure en annexe.**

Fait à Rennes, le 9 juillet 2020

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 9 juillet 2020 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 30 juin 2020
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 21
- Nombre de présents avec voix délibérative : 13
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 0
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 8

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Franck PICHOT, 1^{er} Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2^{ème} Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Yvon MELLET, Membre du Bureau du Conseil d'administration, Président du S.I.V.U. d'ERCE-TEILLAY
- Armelle BILLARD, Conseillère départementale
- Frédéric BOURCIER, Vice-Président du Conseil départemental
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Isabelle COURTIGNE, Conseillère départementale
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Pierre GUITTON, Conseiller départemental
- Pierre-Yves MAHIEU, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	13	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

RAPPORT AUX INSTANCES

DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2020

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

REFERENCES : DAF/CB

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Bureau ordinaire	Pour avis	04/06/2020
Conseil d'administration	Pour délibération	09/07/2020

Le Budget Primitif 2020 a été approuvé par le Conseil d'administration le 11 février 2020.

Vous est soumise aujourd'hui une Décision Modificative n° 1 dont vous trouverez le détail dans l'annexe jointe au présent rapport, afin de prendre en compte des transferts ou ajustements de crédits, des annulations de prévisions budgétaires et de nouvelles inscriptions budgétaires.

Pour la section de fonctionnement, les dépenses supplémentaires et réductions de crédits se traduisent, en l'absence de recettes nouvelles par une réduction de virement à la section d'investissement à hauteur de 176 000 €.

La crise du COVID-19 a eu pour conséquence des dépenses supplémentaires dans plusieurs domaines. Cela concerne en particulier le budget de la pharmacie à usage intérieur (+ 115 000 €) : équipements de protection des personnels (masques chirurgicaux et masques barrière, gants nitrile...), produits d'hygiène et de désinfection (SHA, lingettes...). Par ailleurs, afin de permettre la mise en œuvre du télétravail, il a été également nécessaire d'acquérir des licences VPN, des dispositifs de sécurité (Checkpoint) ou matériels complémentaires (matériels de visio-conférence), à hauteur de 25 000€ au total.

L'interruption des formations pendant 2 mois et demi se traduit par une réduction des crédits inscrits pour 2020 à hauteur de 137 000 €, étant précisé qu'une partie devra être réinscrite en 2021 : cette partie est encore difficile à évaluer et dépendra de la capacité à résorber le retard pris cette année.

En ce qui concerne les indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires, plusieurs phénomènes ont été observés dont au final l'impact budgétaire devrait être quasi neutre (- 10 000 €). La diminution de l'activité et l'interruption des formations et manœuvres ont pour conséquence une diminution des dépenses, tandis que le très haut niveau de disponibilité se traduit par un accroissement du montant versé au titre des astreintes.

Pour la section d'investissement, les propositions modificatives se traduisent par une réduction des recettes et des dépenses à hauteur de 392 750 €, et une réduction du recours à l'emprunt qui passe de 656 611 € à 439 861 €.

Il convient de souligner que certains projets ayant pris du retard du fait de la période de confinement seront reportés à 2021. Les crédits correspondants sont en conséquence annulés et devront être réinscrits au BP 2021 :

- VMWARE : - 50 000 €
- Acquisition de mobiliers et vestiaires pour Rennes Centre (- 200 000 €)

Par ailleurs, les difficultés rencontrées sur les installations techniques du nouveau bâtiment de la direction, notamment en matière électrique, nécessiteront la mise en œuvre de dispositifs de sécurisation avant d'envisager le déménagement du CTA-CODIS (+ 225 000 €).

Vous êtes priés de bien vouloir émettre un avis sur ces propositions.

ARTICLE	LIBELLE	B.P. 2020	Virements de crédits	Crédits ouverts au 03/06/2020	PROPOSITIONS PRESIDENT D.M. n° 1 / 2020		COMMENTAIRES
					Opérations réelles	Opérations d'ordre	
605	achats de mat. Éqpts travaux	16 000,00	2 000,00	18 000,00			
60611	eau et assainissement	200,00		200,00			
60612	énergie électricité	3 000,00		3 000,00			
60621	combustibles	2 300,00	1 000,00	3 300,00			
60622	carburants	843 000,00	-54 800,00	788 200,00			
60623	alimentation	41 000,00		41 000,00	-2 000		GFS : impact COVID 19
60628	autres fournitures non stockées	14 000,00	3 500,00	17 500,00			
60631	fournitures d'entretien	28 000,00	1 150,00	29 150,00			
60632	fournitures de petit équipement	800 000,00	15 450,00	815 450,00	48 000		SSSM : +40 000 € (masques barrières, combinaisons de protection, ... - impact COVID 19) Service Logistique : Achats petits équipement opérationnels : +52 000 € Pièces détachées pour les lots de sauvetage : +8 000 € Lampes de casques : -52 000 € (achat investissement)
60636	habillement et vêtement de travail	512 000,00		512 000,00	5 000		Habillement équipes spécialisées (tenues SD et pantalon cyno)
6064	fournitures administratives	66 000,00		66 000,00			
60661	médicaments	18 000,00		18 000,00			
60662	vaccins et sérums	4 000,00		4 000,00			
60668	autres produits pharmaceutiques	140 000,00	20 000,00	160 000,00	30 000		Gants nitriles, lingettes, SHA, ... (Impact COVID 19)
6067	produits d'intervention	27 500,00		27 500,00			
6068	autres matières et fournitures	21 000,00	8 800,00	29 800,00	8 000		GST - Service Maintenance : Consommables divers/ pièces détachées
6132	locations immobilières	2 280 000,00		2 280 000,00			
6135	locations mobilières	103 000,00		103 000,00	-6 000		GFS : stages plongeurs dans le 56 - annulation des 2 sessions de mai (impact COVID 19)
61521	entretien terrains			0,00			
615221	entretien bâtiments publics	22 000,00	-9 500,00	12 500,00	6 000		Remise en état stations carburants
615228	entretien bâtiments autres	2 000,00	-1 000,00	1 000,00			
615231	entretien voirie			0,00			
61551	entretien matériel roulant	750 000,00		750 000,00	40 000		GST - Service Maintenance : Changement des pneus de 8 VTU pour les rendre conforme DREAL Fin du rattrapage 2019 sur les pneumatiques de plus de 10 ans.
61558	entretien autres biens mobiliers	233 000,00		233 000,00	-7 300		Ajustement crédits réparation lances
6156	maintenance	853 000,00	-2 923,00	850 077,00	-4 200		Ajustements crédits : Onduleurs (+10 000 €), groupes électrogènes (+2 500 €), MCO WAAS optimisation des flux (+700 €), Reverse Proxy (+200 €), Prestations PRESCOM (+5 000 €) Annulation crédits : Maintenance curative & évolutive des systèmes (-22 600 €)
6161	primes d'assurance multirisques	290 000,00		290 000,00			
6168	primes d'assurance autres	148 000,00		148 000,00			
617	études et recherches	8 000,00		8 000,00			
61821	abonnements	20 000,00	-450,00	19 550,00			
61828	autres documentations	6 000,00		6 000,00			
6184	versement à des organismes de formation	605 000,00		605 000,00	-48 000		Impact COVID 19 : Annulation des stages ECASC, annulation progressive des formations par l'ENSOSP : -30 000 € Ajustement crédits pour la FI : -10 000 € Quelques formations PATS annulées : -8 000 €
6185	frais de colloques et séminaires	6 000,00		6 000,00	-1 000		Impact COVID 19
6188	autres frais divers	315 000,00	-900,00	314 100,00	-47 000		Impact COVID 19 : Restauration : Annulation de stages (-10 000 €), FI prévue initialement dans le 35, finalement dans le 72 (-20 000 €) Hébergement : Annulation COD2, 2 sessions stages PLG en mai 2020 (-12 000 €) Divers : Annulation du cross national et des autres épreuves (-5 000 €)
6225	indem comptable et régisseurs	8 000,00		8 000,00			
6226	honoraires	10 000,00		10 000,00			
6227	frais d'actes et contentieux		450,00	450,00			
6228	divers	7 000,00		7 000,00			
6231	annonces et insertions	25 000,00		25 000,00			
6232	fêtes et cérémonies	63 000,00	-4 224,00	58 776,00			
6236	catalogues et imprimés	17 000,00	9 964,00	26 964,00			
6238	prestations diverses	3 000,00		3 000,00			
6241	transports de biens	30 000,00	1 996,00	31 996,00			
6247	transports collectifs du personnel	21 000,00		21 000,00	-21 000		Annulation déplacements épreuves sportives (impact COVID 19)
6251	voyages et déplacements	132 000,00		132 000,00	-15 000		GFS : annulation de déplacements (impact COVID 19)
6255	frais de déménagement	66 000,00		66 000,00			
6261	frais d'affranchissement	1 000,00		1 000,00			
6262	frais de télécommunications	340 000,00		340 000,00	44 500		Ajustement crédits
627	services bancaires & assimilés		2 350,00	2 350,00			

ARTICLE	LIBELLE	B.P. 2020	Virements de crédits	Crédits ouverts au 03/06/2020	PROPOSITIONS PRESIDENT D.M. n° 1 / 2020		
					Opérations réelles	Opérations d'ordre	
6281	concours divers (cotisations)	3 500,00	450,00	3 950,00			
6282	frais de gardiennage	5 500,00		5 500,00			
6283	frais de nettoyage des locaux	345 000,00		345 000,00			
62878	remb. à des tiers	49 000,00		49 000,00			
6288	autres services extérieurs	166 000,00	6 687,00	172 687,00	39 000		SSSM : collecte déchets médicaux +2 000 € (impact COVID 19) Modification des noms de domaine : +1 500 € Prestations évolution des systèmes : +10 000 € Ajustement crédits - Prestation AVAMAR et DD DOMAINE : +5 000 € Prestation d'accompagnement à la mise en oeuvre du SU (18 j) : +20 500 €
6355	taxes et impôts sur véhicules	36 000,00		36 000,00			
637	autres impôts taxes et versements assimilés	25 000,00		25 000,00			
CHAP. 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 530 000,00	0,00	9 530 000,00	69 000	0	
6218	autre personnel extérieur	130 000,00		130 000,00			
6331	versement de transport	307 000,00		307 000,00			
6332	cotisations versées au FNAL	101 000,00		101 000,00			
6333	Participation employeurs format. Prof. Cont.	100 000,00		100 000,00			
6336	cotisation CNFPT & CDG	301 000,00		301 000,00	50 000		Revalorisation de la surcotisation au CNFPT (0,86% au lieu de 0,55% précédemment)
64111	rémunération principale	19 750 000,00		19 750 000,00			
64112	S.F.T.	545 000,00		545 000,00			
64113	N.B.I.	245 000,00		245 000,00			
64118	autres indemnités	10 980 000,00		10 980 000,00			
64131	rémunérations personnel non titulaire	520 000,00		520 000,00			
64141	vacations versées aux SPV	7 350 000,00		7 350 000,00	-10 000		Impact COVID-19 : Indemnités Formation : - 95 000 € Autres indemnités (interv., manœuvres, astreintes...) : + 85 000 €
64145	vacations versées aux employeurs	90 000,00		90 000,00			
64146	vacations service de santé	560 000,00		560 000,00			
6417	rémunération des apprentis	28 000,00		28 000,00			
6451	cotisations URSSAF	3 150 000,00		3 150 000,00			
6453	cotisations caisses de retraite	7 870 000,00		7 870 000,00			
6454	cotisations ASSEDIC	18 000,00		18 000,00			
6455	cotisation assurance du personnel	125 000,00		125 000,00			
6458	Cot. Autres org.sociaux	202 000,00		202 000,00			
646	allocation de vétérance	690 000,00		690 000,00			
6472	prestations familiales directes	130 000,00		130 000,00	-50 000		Ajustement des crédits (modification d'imputation)
6475	médecine du travail pharmacie	75 000,00		75 000,00			
6478	Autres charges sociales diverses	400 000,00		400 000,00	50 000		Ajustement des crédits (modification d'imputation)
64832	contribution au FCCPA			0,00			
6488	autres charges	133 000,00		133 000,00			
CHAP. 012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	53 800 000,00	0,00	53 800 000,00	40 000	0	
651	Redevance, conces., brevets, licences, ...	233 800,00		233 800,00	9 300		Abonnement 2 ans KLAXOON
6531	indemnités élus	38 000,00		38 000,00			
6532	frais de mission élus	1 000,00		1 000,00			
6534	Cot. De SS - part patronale	3 000,00		3 000,00			
6541	créances admises en non valeur	1 000,00		1 000,00			
6542	créances éteintes	1 000,00		1 000,00			
6558	Autres contributions obligatoires	215 000,00		215 000,00			
6574	subv. fonctionnement aux associations	358 200,00		358 200,00			
658	charges diverses de gestion courante	7 000,00		7 000,00	5 700		Régularisation : versement au COS de la recette encaissée sur 2019 pour les chèques déjeuners millésime 2018 non présentés dans les délais au remboursement
CHAP. 65	AUTRES CHARGES D'ACTIVITE	858 000,00	0,00	858 000,00	15 000	0	
66111	intérêts des emprunts et dettes	165 000,00		165 000,00			
66112	ICNE de l'exercice sur emprunts	5 000,00		5 000,00			
668	autres charges financières						
CHAP. 66	CHARGES FINANCIERES	170 000,00	0,00	170 000,00	0	0	
6711	intérêts moratoires et pénalités s/marché	1 000,00		1 000,00			
6718	autres charges exceptionnel. s/opé. de gest°						
673	titres annulés	24 000,00		24 000,00			
678	autres charges exceptionnelles	4 000,00		4 000,00			
CHAP. 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 000,00	0,00	29 000,00	0	0	
6815	Dot.prov. Pour risques et charges de fonct.	0,00		0,00	51 000		Provisions contentieux : 2 requêtes déposées par des agents à hauteur de 23 000 € et 28 000 €
6817	Dot.prov. dépréciation actifs circulants	5 500,00		5 500,00	1 000		Provision contentieux : requête déposée par une société de téléassistance
6865	Dot.prov. risques et charges financières						
CHAP. 68	DOT. AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 500,00	0,00	5 500,00	52 000	0	
CHAP. 022	DEPENSES IMPREVUES	0,00		0,00	0	0	
CHAP. 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	547 866,31		547 866,31	-176 000	0	
675	valeur comptable des immob. cédées						
6761	Dif./Réal. Transférées en Invest.						
6811	dot.amort. Immob.corporelles & incorp.	6 646 500,00		6 646 500,00			
CHAP. 042	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 646 500,00	0,00	6 646 500,00	0	0	
SOUS TOTAL DM 1 / 2020					0	0	
TOTAL GENERAL		71 586 866,31	0,00	71 586 866,31	0	0	

ARTICLE	LIBELLE	B.P. 2020	Crédits ouverts au 03/06/2020	Réalisé au 15/06/2020 (titres émis)	% réalisation	PROPOSITIONS PRESIDENT D.M. n° 1 / 2020	
						Opérations réelles	Opérations d'ordre
7061	interventions soumises à facturation	70 000,00	70 000,00	-1 555,25	-2,22%		
7068	autres prestations de services	2 000,00	2 000,00		0,00%		
7083	locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00				
70848	mise à disposition personnel	592 000,00	592 000,00	157 996,22	26,69%		
70878	remb frais par des tiers	60 000,00	60 000,00	32 282,38	53,80%		
CHAP. 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	724 000,00	724 000,00	188 723,35	26,07%	0	0
74718	autres participations Etat						
7473	départements	31 240 000,00	31 240 000,00	5 000 000,00	16,01%		
7474	communes	2 283 584,00	2 283 584,00	1 490 981,00	65,29%		
7475	groupements de collectivités	33 477 786,00	33 477 786,00	32 202 976,00	96,19%		
7476	sécurité sociale et organismes mutualistes						
7478	participations autres organismes	998 630,00	998 630,00	-39 265,09	-3,93%		
748	autres participations						
CHAP. 74	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	68 000 000,00	68 000 000,00	38 654 691,91	56,85%	0	0
752	loyers	30 000,00	30 000,00	10 333,43	34,44%		
758	produits divers de gestion courante	75 000,00	75 000,00	12 639,40	16,85%		
CHAP. 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	105 000,00	105 000,00	22 972,83	21,88%	0	0
6096	d'approv. Non stockés	1 000,00	1 000,00	162,48	16,25%		
619	RRR obtenus / serv. Extérieurs						
629	RRR obtenus / autres serv. Extérieurs			247,50			
6419	remb sur rémunération du personnel	93 000,00	93 000,00	-3 935,03	-4,23%		
6459	Remb sur charges SS et prévoyance	1 000,00	1 000,00	693,89	69,39%		
6479	Remb autres charges sociales	285 000,00	285 000,00	112 648,70			
CHAP. 013	ATTENUATION DE CHARGES	380 000,00	380 000,00	109 817,54	28,90%	0	0
766	gains de change						
CHAP. 76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	0,00%	0	0
7711	dédits et pénalités reçues	30 000,00	30 000,00	19 065,04	63,55%		
7718	autres produits exceptionnels s/opé de gestion						
773	mandats annulés	1 000,00	1 000,00	2 372,32	237,23%		
775	produits des cessions d'immobilisations			23 018,00			
7788	autres produits exceptionnels	22 600,00	22 600,00	923,00	4,08%		
CHAP. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	53 600,00	53 600,00	45 378,36	84,66%	0	0
7811	reprise sur amort. Immob.incorporelles & corporelles						
7815	reprise sur provisions pour risques & charges de fonctionnement courants						
7865	reprise sur provisions pour risques & charges financiers		0,00				
CHAP. 78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0
7761	Dif. s/réal.reprise au cpte de résultat			11 293,93			
7768	neutralisation des amortissements	894 250,00	894 250,00		0,00%		
777	quote part des subventions transférées	198 150,00	198 150,00		0,00%		
CHAP. 042	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 092 400,00	1 092 400,00	11 293,93	1,03%	0	0
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 231 866,31	1 231 866,31	0,00	0,00%	0	0
SOUS TOTAL DM 1 / 2020						0	0
TOTAL GENERAL		71 586 866,31	71 586 866,31	39 032 877,92	54,53%	0	

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le 16/07/2020

ID : 035-283503555-20200709-2020_028-BF

DEPENSES D' INVESTISSEMENT

ARTICLE	LIBELLE	B.P. 2020	REPORTS	Virements de crédits	Crédits Ouverts au 03/06/2020	PROPOSITIONS PRESIDENT D.M. n° 1 / 2020		COMMENTAIRES
						Opérations réelles	Opérations d'ordre	
10222	F.C.T.V.A. - reversement	1 785 000			0,00	700		reversement de FCTVA pour des biens mobiliers acquis en 2015 et 2016 dont la cession est intervenue
CHAP. 10	DOTATIONS - FONDS DIVERS ET RESERVES	1 785 000	0,00	0	0,00	700	0	
1641	emprunts en euros	1 785 000			1 785 000,00			
CHAP. 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 785 000	0,00	0	1 785 000,00	0	0	
2031	frais d'études	42 000			42 000,00			
2033	frais d'insertion	6 000	1 080,00		7 080,00			
2051	Concessions et droits similaires, brevets,licences,...	782 270	30 321,91		812 591,91	-199 250		Ajustement de crédits : Supervision (+9 000€), Checkpoint (+ 6 650 € - impact COVID 19) Annulation des crédits inscrits pour MDM Sécurisation (-20 900€) Acquisition de Licences Microsoft : +115 000€ Automate de traitement : projet reporté sur 2021 (-50 000€) AP / CP - lissage des crédits de paiements : portail collaboratif (-149 000€), Mutualisation GST CD (-60 000 €), VMWare (-50 000 € - reporté sur 2021 - impact COVID 19)
CHAP. 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	830 270	31 401,91	0	861 671,91	-199 250	0	
21312	centres d'incendie et de secours							
21318	autres bâtiments publics							
21531	réseaux de transmission	153 100	30 909,10		184 009,10	159 900		FOR - Boucle liée aux problèmes locaux techniques de la Direction (+90 000€) FOR - Sécurisation liée aux problèmes locaux techniques de la Direction (+135 000€ - selon hypothèse retenue pour le CTA) Annulation crédits Sécurisation boucle FOR SAMU (-35 100€) Ajustement crédits Kits radio antarès pour véhicules (-30 000€) Installation antenne sur point haut Rennes Beauregard
21532	réseaux d'alerte	573 530	2 409,60		575 939,60	1 500		Annulation crédits inscrits pour des tablettes bilans victimes - inclus dans AP/CP STA (-50 000€) AP / CP - lissage des crédits de paiements : Téléphonie CIS mixtes (-50 000€), Plan de Continuité Informatique (-120 000 €)
21538	autres réseaux	662 750			662 750,00	-220 000		Aménagement VL Cyno : + 10 000 € Anticipation PPE 2021 : 1 VTU (+ 33 000 €) Acquisitions repoussées sur 2021 : VTU LOG (-63 900€), 2 VLHR SAV (-90 000 €) Ajustement crédits : grosses réparations (+40 000€), aménagement FPT et FPTL en écheveaux (-32 900 €), acquisitions CCRM (-19 000 €) et EPSA 25M (-32 000 €) Annulation crédits suite abandon projet : aménagement d'un VSAV en VTU (-20 600€)
21561	matériel mobile d'incendie et de secours	2 976 450	2 685 019,03		5 661 469,03	-175 400		Equipes spécialisées : Tenues de plongée (+2 400€), tenues SAV (+2 400 €), 1 traineau de sauvetage SAV (+5 400 €), Gilet SSG Plongée (+ 650 €) , Gilet eau vive SAV (+ 800 €) Gilet d'aide à la flotabilité SAV (+ 350 €), matériel d'accastillage pour embarcations (+2 500 €) Ajustement crédits : divers matériels intervention (+15 000€), lances à incendie (+20 000 €), Echelles manuelles (+9 000 €), casques de type A et B (-25 000 €) Acquisition de masques de fuite pour les feux de forêt : + 11 000€ (Nouveaux EPI obligatoires) Aménagements complémentaires de la berce SD : + 3 000€
21568	autres matériels d'incendie et de secours				0,00			
21571	matériels et outillages techniques ateliers	124 500			124 500,00	50 300		Ajustement crédits : compresseur ARI (-18 000€), nettoyeurs haute pression (15 000 €) Plateformes de pesée pour véhicules : +6 000 € Machine à laver masques et dossards ARI : budget complémentaire de 47 300€
21578	autres matériels et outillages techniques		5 543,04	2 000	7 543,04			
2158	autres matériels	79 300	1 174,88	3 150	83 624,88	20 000		Matériels nouvelles épreuves sportives concours de caporal 2021
2181	installations générales, agencements	107 000			107 000,00	-100 000		Vestiaires de sport CSP Rennes Centre : acquisition reportée sur 2021 compte-tenu du retard dans le projet de construction de la nouvelle caserne (Impact COVID 19)
2182	matériel de transport	233 000	478 943,60		711 943,60	125 000		Anticipation PPE 2021 : 1 VLMS (+40 000 €) - 4 VLF (+75 000 €) Aménagement VLMS : +10 000 €
2183	matériel informatique	38 300	10 259,62		48 559,62	32 000		Ajustement crédits : PC Fixes (-8 000 €), PC Portables (+8 000 €), moniteurs (+2 000 €) Acquisition d'outils de visioconférence : +6 500€ Authentification multi-facteurs (clés USB) : 23 500€ (renforcement sécurité face aux cyberattaques)

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le 16/07/2020

ID : 035-283503555-20200709-2020_028-BF

DEPENSES D' INVESTISSEMENT

ARTICLE	LIBELLE	B.P. 2020	REPORTS	Virements de crédits	Crédits Ouverts au 03/06/2020	PROPOSITIONS PRESIDENT D.M. n° 1 / 2020		COMMENTAIRES
						Opérations réelles	Opérations d'ordre	
2184	matériel de bureau et mobilier	329 400	41 858,51	-3 650	367 608,51	-135 000		Ajustement crédits vidéoprojecteur : -45 000 € Acquisitions reportées sur 2021 compte-tenu du retard dans le projet de construction de Rennes Centre Impact COVID 19 : Vestiaires de FEU CSP (- 50 000€), Matériels d'hergement CSP (-50 000 €) Vestiaires St méen Le Grand : +10 000€
2188	autres immobilisations corporelles	43 400	5 032,08		48 432,08			
CHAP. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 720 380	3 849 658,50	0	10 570 038,50	-194 200	0	
237	avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles							
238	avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	15 000			15 000,00			
CHAP. 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	15 000	0,00	0	15 000,00	0	0	
275	dépôts et cautionnements versés	2 000			2 000,00			
CHAP. 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000	0,00	0	2 000,00	0	0	
CHAP. 020	DEPENSES IMPREVUES	0	0,00	0	0,00	0	0	
13913	Subv. Département transf. au cpte de résultat	136 800			136 800,00			
13914	Subv. Communes transf. au cpte de résultat	49 500			49 500,00			
13918	Autres subv. Transf. équipement	1 350			1 350,00			
13931	Subv. Fonds d'aide à l'investissement transf. au cpte de résultat	10 500			10 500,00			
198	neutralisation des amortissements	894 250			894 250,00			
CHAP. 040	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 092 400	0,00	0	1 092 400,00	0	0	
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, ...	25 000			25 000,00			
21538	autres réseaux	3 000			3 000,00			
21561	matériel mobile d'incendie et de secours	2 000			2 000,00			
21562	matériel non mobile d'incendie et de secours	3 000			3 000,00			
2158	autres matériels				0,00			
2182	matériel de transport							
2183	matériel informatique	2 000			2 000,00			
CHAP. 041	OPERATIONS PATRIMONIALES	35 000	0,00	0	35 000,00	0	0	
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0	0,00	0	0,00	0	0	
SOUS TOTAL DM 1 / 2020						-392 750	0	
TOTAL GENERAL		10 480 050	3 881 060,41	0	14 361 110,41	-392 750		

RECETTES D' INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le 16/07/2020

ID : 035-283503555-20200709-2020_028-BF

ARTICLE	LIBELLE	B.P. 2020	REPORTS	Crédits Ouverts au 03/06/2020	PROPOSITIONS PRESIDENT D.M. n° 1 / 2020	
					Opérations réelles	Opérations d'ordre
10222	F.C.T.V.A.	475 000,00		475 000,00		
1068	excédent de fonctionnement capitalisé	521 000,00		521 000,00		
CHAP. 10	DOTATIONS - FONDS DIVERS ET RESERVES	996 000,00	0,00	996 000,00	0	0
1313	Département - subv. Équipt transférables	300 000,00		300 000,00		
1318	Autres subv. Équipt transférables			0,00		
CHAP. 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	300 000,00	0,00	300 000,00	0	0
1641	emprunts en euros	656 611,21		656 611,21	-216 750	
CHAP. 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	656 611,21	0,00	656 611,21	-216 750	0
21561	matériel mobile d'incendie et de secours			0,00		
CHAP. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0	0
237	avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles			0,00		
238	avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles			0,00		
CHAP. 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0	0
275	dépôts et cautionnements reçus	2 000,00		2 000,00		
CHAP. 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000,00	0,00	2 000,00	0	0
CHAP. 021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	547 866,31	0,00	547 866,31	-176 000	0
CHAP. 024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	100 000,00	0,00	100 000,00	0	0
192	+ ou - values sur cessions d'immobilisations					
198	Neutralisation des amortissements					
21561	matériel mobile d'incendie et de secours					
28031	amortissement des frais d'études					
28041	amort. Subv équipt à org publics					
28188	amortissement des immobilisations	6 646 500,00		6 646 500,00		
CHAP. 040	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 646 500,00	0,00	6 646 500,00	0	0
2031	Frais d'études	30 000,00		30 000,00		
2033	Frais d'insertion	5 000,00		5 000,00		
CHAP. 041	OPERATIONS PATRIMONIALES	35 000,00	0,00	35 000,00	0	0
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	5 077 132,89	0,00	5 077 132,89	0	0
SOUS TOTAL DM 1 / 2020					-392 750	0
TOTAL GENERAL		14 361 110,41	0,00	14 361 110,41	-392 750	

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
SERV. DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS**

Numéro SIRET : 28350355500015

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE 35

M. 61

Décision modificative 1 (1)

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL SDIS35 (2)
Agrégé au budget principal de (3)

ANNEE 2020

(1) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal (du SDIS) ou libellé du budget annexe.

(3) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Modalités de vote du budget	3
B - Exécution du budget de l'exercice précédent	4

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget	6
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement	7
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	11
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	12
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B - Section d'investissement - Vue d'ensemble	15
B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	16
B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équipement	17
B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	18
B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	19
B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser	20
B3 - Section d'investissement - Dépenses financières	21
B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement	22
B5 - Section d'investissement - Recettes financières	23
B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	24
B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	25
B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	26
B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses	27
B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes	28

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	29
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	33
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	35
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées	36
A3 - Etat des provisions	39
A4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	40
B2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B4 - Etat des engagements donnés	Sans Objet
B5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B6 - Situation des autorisations de programme	41
B7 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet

C - Autres éléments d'information

C1 - Etat du personnel	42
C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier	45
C3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	46
--------------------------	----

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – Le conseil d'administration a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement.
 - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement.
 - sans (2) les programmes listés sur l'état II-B1.2.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

III – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

IV – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 (5).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	79 482 312,00	79 595 852,48	6 716 458,72	6 829 999,20
Investissement	9 701 127,87	9 554 767,62 (1)	5 223 493,14	5 077 132,89
Fonctionnement	69 781 184,13	70 041 084,86 (2)	1 492 965,58	1 752 866,31

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESTES A REALISER – DEPENSES

Chap. / Art. (4)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT–TOTAL		(I) 3 881 060,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	31 401,91
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 849 658,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT–TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00

(4) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

B

	RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = (A) + (B) Excédent si positif Déficit si négatif		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)			
TOTAL DU BUDGET	I + II	3 881 060,41	III + IV	0,00	-3 881 060,41	2 948 938,79
Investissement	I	3 881 060,41	III	0,00	-3 881 060,41	1 196 072,48
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	0,00	1 752 866,31

RESTES A REALISER – RECETTES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT-TOTAL		(III) 0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT-TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
74	Contributions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	-392 750,00	-392 750,00
+		+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
R E P O R T S	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		-392 750,00	-392 750,00
		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
R E P O R T S	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET (4)		-392 750,00	-392 750,00

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	-392 750,00	0,00	-392 750,00	-216 750,00	-176 000,00	-392 750,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	176 000,00	-176 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	-216 750,00	-176 000,00	-392 750,00	-216 750,00	-176 000,00	-392 750,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	69 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	40 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
74	Contributions et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
Total gestion des services		124 000,00	0,00
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
68	Dotations amortissements et provisions	52 000,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
78	Reprises amortissements et provisions		0,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		I 176 000,00	II 0,00

SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES :	-176 000,00
(Recettes réelles – Dépenses réelles)	

OPERATIONS D'ORDRE (1)

042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	-176 000,00	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		III -176 000,00	IV 0,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D (042 + 023) - R 042 :	-176 000,00
---	--------------------

002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	V 0,00	VI 0,00
---	---------------	----------------

TOTAL DE LA SECTION	I+III+V 0,00	II+IV+VI 0,00
----------------------------	---------------------	----------------------

(1) DF 023 = RI 021 ; DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
10	Dotations, fonds divers et réserves	700,00	(1) 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	-216 750,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	(2) style="text-align: right;">-199 250,00	(3) 0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	(3) 0,00
21	Immobilisations corporelles	(2) style="text-align: right;">-194 200,00	(3) 0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(2) style="text-align: right;">0,00	(3) 0,00
23	Immobilisations en cours	(2) style="text-align: right;">0,00	(3) 0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		I -392 750,00	II -216 750,00

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT :	-176 000,00
(Dépenses réelles – Recettes réelles)	

OPERATIONS D'ORDRE (4)

040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		-176 000,00
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		III 0,00	IV -176 000,00

AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE = R (040 + 021) - D 040	-176 000,00
Solde des opérations d'ordre de section à section (précédé du signe – si négatif)	

001 SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE (5)	V 0,00	VI 0,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)		VII 0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V -392 750,00	II + IV + VI + VII -392 750,00
----------------------------	--------------------------------	---------------------------------------

(1) Hors 1068.

(2) Y compris les programmes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) RI 021 = DF 023 ; RI 040 = DF 042 ; DI 040 = RF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE-DEPENSES

1 – FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	69 000,00		69 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	40 000,00		40 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00		15 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	52 000,00	0,00	52 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		-176 000,00	-176 000,00
Dépenses de fonctionnement –Total		176 000,00	-176 000,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

0,00

2 – INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	700,00	0,00	700,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	-199 250,00	0,00	-199 250,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	-194 200,00	0,00	-194 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement –Total		-392 750,00	0,00	-392 750,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (7)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

-392 750,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE-RECETTES

1-FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
74	Contributions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

2-INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-216 750,00	0,00	-216 750,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		-176 000,00	-176 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement –Total		-216 750,00	-176 000,00	-392 750,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (6)	0,00
--	-------------

+

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-392 750,00
---	--------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	9 530 000,00	0,00	69 000,00	69 000,00	9 599 000,00
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	9 530 000,00	0,00	69 000,00	69 000,00	9 599 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	53 800 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	53 840 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	858 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	873 000,00
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	858 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	873 000,00
66	Charges financières	170 000,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
67	Charges exceptionnelles	29 000,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00
68	Dotations amortissements et provisions	5 500,00		52 000,00	52 000,00	57 500,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	547 866,31		-176 000,00	-176 000,00	371 866,31
042	Opérations d'ordre entre sections	6 646 500,00		0,00	0,00	6 646 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		71 586 866,31	0,00	0,00	0,00	71 586 866,31

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

71 586 866,31

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	724 000,00	0,00	0,00	0,00	724 000,00
74	Contributions et participations	68 000 000,00	0,00	0,00	0,00	68 000 000,00
75	Autres produits de gestion courante	105 000,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00
013	Atténuations de charges	380 000,00	0,00	0,00	0,00	380 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	53 600,00	0,00	0,00	0,00	53 600,00
78	Reprises amortissements et provisions	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	1 092 400,00		0,00	0,00	1 092 400,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		70 355 000,00	0,00	0,00	0,00	70 355 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

1 231 866,31

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

71 586 866,31

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLES

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
011	Charges à caractère général	9 530 000,00	69 000,00	69 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	18 000,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	200,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	3 000,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	3 300,00	0,00	0,00
60622	Carburants	788 200,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	41 000,00	-2 000,00	-2 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	17 500,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	29 150,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	808 450,00	48 000,00	48 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	512 000,00	5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	66 000,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	18 000,00	0,00	0,00
60662	Vaccins et sérums	4 000,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	160 000,00	30 000,00	30 000,00
6067	Produits d'intervention	27 500,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	36 800,00	8 000,00	8 000,00
6132	Locations immobilières	2 280 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	103 000,00	-6 000,00	-6 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	12 500,00	6 000,00	6 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	750 000,00	40 000,00	40 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	233 000,00	-7 300,00	-7 300,00
6156	Maintenance	850 077,00	-4 200,00	-4 200,00
6161	Multirisques	290 000,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	148 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	8 000,00	0,00	0,00
61821	Abonnements	19 550,00	0,00	0,00
61828	Autres	6 000,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	605 000,00	-48 000,00	-48 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	6 000,00	-1 000,00	-1 000,00
6188	Autres frais divers	309 100,00	-47 000,00	-47 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	8 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	10 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	450,00	0,00	0,00
6228	Divers	7 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	25 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	58 776,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	26 964,00	0,00	0,00
6238	Divers	3 000,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	31 996,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	21 000,00	-21 000,00	-21 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	132 000,00	-15 000,00	-15 000,00
6255	Frais de déménagement	66 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	340 000,00	44 500,00	44 500,00
627	Services bancaires et assimilés	2 350,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	3 950,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	5 500,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	345 000,00	0,00	0,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	49 000,00	0,00	0,00
6288	Autres remboursements de frais	177 687,00	39 000,00	39 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	26 000,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	35 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	53 800 000,00	40 000,00	40 000,00
6218	Autre personnel extérieur	130 000,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	307 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	101 000,00	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	100 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	301 000,00	50 000,00	50 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	19 750 000,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	545 000,00	0,00	0,00
64113	NBI	245 000,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	10 980 000,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations personnel non titulaire	520 000,00	0,00	0,00
64141	Vacations sapeurs pompiers volontaires	7 350 000,00	-10 000,00	-10 000,00
64145	Vacations versées aux employeurs	90 000,00	0,00	0,00
64146	Service de santé	560 000,00	0,00	0,00

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)		
6417	Rémunérations des apprentis	28 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 150 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 870 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	18 000,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	125 000,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	202 000,00	0,00	0,00
646	Allocations de vétéranage	690 000,00	0,00	0,00
6472	Prestations familiales directes	130 000,00	-50 000,00	-50 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	75 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	400 000,00	50 000,00	50 000,00
6488	Autres charges	133 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	858 000,00	15 000,00	15 000,00
651	Redevance pour concessions brevet,...	233 800,00	9 300,00	9 300,00
6531	Indemnités	38 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	1 000,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	3 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	215 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. assoc. et personnes privées	358 200,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	7 000,00	5 700,00	5 700,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 65 + 014)		64 188 000,00	124 000,00	124 000,00
66	Charges financières (B)	170 000,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	165 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	5 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (C)	29 000,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	24 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D)	5 500,00	52 000,00	52 000,00
6815	Dot. prov. pour risques et ch. de fonct.	0,00	51 000,00	51 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 500,00	1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (E)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		64 392 500,00	176 000,00	176 000,00
023	Virement à la section d'investissement	547 866,31	-176 000,00	-176 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	6 646 500,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisation cédée	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. immobilisations	6 646 500,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= Prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		7 194 366,31	-176 000,00	-176 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		71 586 866,31	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (3)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	71 586 866,31
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	5 000,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	5 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(3) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	724 000,00	0,00	0,00
7061	Inter. factur. (art. L. 1424-42 du CGCT)	70 000,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	2 000,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	592 000,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	60 000,00	0,00	0,00
74	Contributions et participations	68 000 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	31 240 000,00	0,00	0,00
7474	Participation communes	2 283 584,00	0,00	0,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	33 477 786,00	0,00	0,00
7476	Sécurité sociale, organismes mutualistes	0,00	0,00	0,00
7478	Participation autres organismes	998 630,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	105 000,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	30 000,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	75 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	380 000,00	0,00	0,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	1 000,00	0,00	0,00
629	RRR obtenus / autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	93 000,00	0,00	0,00
6459	Remboursement charges SS et prévoyance	1 000,00	0,00	0,00
6479	Remboursement autres charges sociales	285 000,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 74 + 75 + 013)		69 209 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C)	53 600,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	30 000,00	0,00	0,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
7788	Autres produits exceptionnels	22 600,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D)	0,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. ch. fonctionnement courant	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		69 262 600,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	1 092 400,00	0,00	0,00
7768	Neutralisation des amortissements	894 250,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	198 150,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 092 400,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		70 355 000,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (3) 0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3) 1 231 866,31

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 71 586 866,31

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(3) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
Dépenses d'équipement	11 446 710,41	0,00	-393 450,00	-393 450,00	11 053 260,41
- Non individualisées en programmes d'équipement	11 446 710,41	0,00	-393 450,00	-393 450,00	11 053 260,41
- Avec AP / CP	1 784 150,00	0,00	-429 000,00	-429 000,00	1 355 150,00
- Hors AP / CP	9 662 560,41	0,00	35 550,00	35 550,00	9 698 110,41
- Individualisées en programmes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement à verser (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières	1 787 000,00	0,00	700,00	700,00	1 787 700,00
<i>040 Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>1 092 400,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>1 092 400,00</i>
<i>041 Opérations patrimoniales</i>	<i>35 000,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>35 000,00</i>
Dépenses d'investissement - Total	14 361 110,41	0,00	-392 750,00	-392 750,00	13 968 360,41
+					
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					0,00
=					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					13 968 360,41

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
Recettes d'équipement	956 611,21	0,00	-216 750,00	-216 750,00	739 861,21
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières	577 000,00	0,00	0,00	0,00	577 000,00
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>7 194 366,31</i>		<i>-176 000,00</i>	<i>-176 000,00</i>	<i>7 018 366,31</i>
<i>041 Opérations patrimoniales</i>	<i>35 000,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>35 000,00</i>
Recettes d'investissement - Total	8 762 977,52	0,00	-392 750,00	-392 750,00	8 370 227,52
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					5 077 132,89
=					
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1)					521 000,00
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					13 968 360,41

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT****DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL		11 446 710,41	0,00	-393 450,00	-393 450,00
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)	861 671,91	0,00	-199 250,00	-199 250,00
2031	Frais d'études	42 000,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	7 080,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires, brevets,...	812 591,91	0,00	-199 250,00	-199 250,00
21	Immobilisations corporelles	10 570 038,50	0,00	-194 200,00	-194 200,00
21531	Réseaux de transmission	184 009,10	0,00	159 900,00	159 900,00
21532	Réseaux d'alerte	575 939,60	0,00	1 500,00	1 500,00
21538	Autres réseaux	662 750,00	0,00	-220 000,00	-220 000,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	5 661 469,03	0,00	-175 400,00	-175 400,00
21562	Matériel non mobile incendie et secours	1 986 659,04	0,00	47 500,00	47 500,00
21571	Ateliers	124 500,00	0,00	50 300,00	50 300,00
21578	Autre matériel et outillage technique	7 543,04	0,00	0,00	0,00
2158	Autres install., mat et outil. techn.	83 624,88	0,00	20 000,00	20 000,00
2181	Install. générales, agencements	107 000,00	0,00	-100 000,00	-100 000,00
2182	Matériel de transport	711 943,60	0,00	125 000,00	125 000,00
2183	Matériel informatique	48 559,62	0,00	32 000,00	32 000,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	367 608,51	0,00	-135 000,00	-135 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	48 432,08	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 000,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	15 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT****DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT**

N°	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES****DEPENSES FINANCIERES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL		1 787 000,00	0,00	700,00	700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	700,00	700,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	700,00	700,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 785 000,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 785 000,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL		956 611,21	0,00	-216 750,00	-216 750,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	300 000,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. départements	300 000,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)	656 611,21	0,00	-216 750,00	-216 750,00
1641	Emprunts en euros	656 611,21	0,00	-216 750,00	-216 750,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL		1 098 000,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	996 000,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	475 000,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	521 000,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS****RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)**

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL DEPENSES (2) (3)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (2) (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.

(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat.

(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
040	DEPENSES (2)	1 092 400,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. départements	136 800,00	0,00	0,00
13914	Sub. transf cpte résult. communes	49 500,00	0,00	0,00
13918	Autres sub. transf équipement	1 350,00	0,00	0,00
13931	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	10 500,00	0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	894 250,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	7 194 366,31	-176 000,00	-176 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	6 646 500,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00
280442	Subv. en nature-Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions,droits similaires,brevets,..	0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00
281531	Réseaux de transmission	0,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'alerte	0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00
281562	Matériel non mobile incendie et secours	0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00
281571	Ateliers	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00
28158	Autres immobilisations	0,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	6 646 500,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	547 866,31	-176 000,00	-176 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; RI 021 = DF 023.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
041	DEPENSES (2)	35 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires, brevets,...	25 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	3 000,00	0,00	0,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	2 000,00	0,00	0,00
21562	Matériel non mobile incendie et secours	3 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	2 000,00	0,00	0,00
041	RECETTES (2)	35 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	30 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT****EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES****B9.1****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 1 983 150,00	700,00	II 700,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 785 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 785 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		198 150,00	700,00	700,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
10222	FCTVA	0,00	700,00	700,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	198 150,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 983 850,00	3 881 060,41	0,00	5 864 910,41

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

B9.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 7 771 366,31	-176 000,00	VI -176 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		477 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	475 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)		7 294 366,31	-176 000,00	-176 000,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
280442	Subv. en nature-Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions,droits similaires,brevets,..	0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00
281531	Réseaux de transmission	0,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'alerte	0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00
281562	Matériel non mobile incendie et secours	0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00
281571	Ateliers	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00
28158	Autres immobilisations	0,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	6 646 500,00	0,00	0,00
481...	Charges à répartir			
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	547 866,31	-176 000,00	-176 000,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	7 595 366,31	0,00	5 077 132,89	521 000,00	13 193 499,20

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 5 864 910,41
Ressources propres disponibles	VIII 13 193 499,20
Solde	IX = VIII – IV (4) 7 328 588,79

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					24 900 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					20 900 000,00									
2252834	CAISSE D'EPARGNE	21/11/2005	21/11/2005	21/02/2006	1 900 000,00	F	Taux fixe à 3.63 %	3,630	3,680	EUR	T	P	O	A-1
MIN245385EUR	SFIL CAFFIL	22/12/2006	22/12/2006	01/03/2009	4 000 000,00	V	(EONIA(Postfixé)-Floor -0.02 sur EONIA(Postfixé)) + 0.02	3,590	0,000	EUR	T	P	O	A-1
MIN502349EUR	BANQUE POSTALE	08/01/2015	19/08/2015	01/12/2015	2 000 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 1.07	1,000	1,050	EUR	T	C	O	A-1
MON253792EUR	SFIL CAFFIL	01/12/2008	01/12/2008	01/12/2009	4 000 000,00	C	Taux fixe 3.19% à barrière 6.75% sur Libor USD	3,190	3,240	EUR	A	P	O	B-4
MON263970EUR	DEXIA CL	31/12/2008	31/12/2008	01/04/2009	4 500 000,00	V	Euribor 3M + 0.7	3,670	3,780	EUR	T	C	O	A-1
MON506794EUR	BANQUE POSTALE	23/12/2015	29/01/2016	01/05/2016	1 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.85)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,850	0,870	EUR	T	C	O	A-1
Xu00314253-Tirage 1	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	18/01/2010	18/01/2010	19/04/2010	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3.68 %	3,680	3,790	EUR	T	C	O	A-1
Xu00314253-Tirage 2	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	03/05/2010	03/05/2010	19/07/2010	2 500 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.4 sur Euribor 3M) + 0.4	1,060	1,080	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					4 000 000,00									
Convention du 22/12/2005-TA	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	15/01/2007	15/01/2006	30/03/2006	2 000 000,00	C	(TAG 3M(Postfixé)-Floor -0.02 sur TAG 3M(Postfixé)) + 0.02	2,460	2,480	EUR	T	C	O	A-1
Convention du 22/12/2005-TB	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	29/12/2006	29/12/2006	30/03/2007	2 000 000,00	C	Taux fixe 3.88% à barrière 5% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,880	4,000	EUR	T	C	O	B-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Devise	Catégorie des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
Xu00314253-Tirage Eonia	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	18/01/2010	18/01/2010	20/01/2025	0,00	V	EONIA(Postfixé) + 0,47	0,790	0,800	EUR	X	X	O	A-1	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					24 900 000,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		5 940 020,34					1 784 268,87	147 880,21	0,00	8 864,79
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 940 020,34					1 508 078,55	140 249,15	0,00	8 864,79
2252834	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 3.63 %	3,630	161 153,11	3 672,69	0,00	0,00
MIN245385EUR	N	0,00	A-1	995 689,33	2,92	F	Taux fixe à 3.89 %	3,940	307 016,04	47 003,39	0,00	3 227,69
MIN502349EUR	N	0,00	A-1	1 300 000,07	9,67	F	Taux fixe à 1.83 %	1,830	133 333,32	25 315,00	0,00	1 916,42
MON253792EUR	N	0,00	B-4	998 378,92	2,92	C	Taux fixe 3.19% à barrière 6.75% sur Libor USD 12M(Postfixé)	3,230	307 528,12	42 352,74	0,00	0,00
MON263970EUR	N	0,00	A-1	975 000,00	3,00	V	Euribor 3M + 0.7	0,290	300 000,00	3 425,62	0,00	638,33
MON506794EUR	N	0,00	A-1	683 333,27	10,08	V	(Euribor 3M + 0.85)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,860	66 666,68	6 264,82	0,00	968,05
Xu00314253-Tirage 1	N	0,00	A-1	283 333,00	4,05	F	Taux fixe à 3.68 %	3,730	66 667,00	12 200,23	0,00	2 114,30
Xu00314253-Tirage 2	N	0,00	A-1	704 285,75	4,05	V	(Euribor 3M-Floor -0.4 sur Euribor 3M) + 0.4	0,000	165 714,28	14,66	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					276 190,32	7 631,06	0,00	0,00
Convention du 22/12/2005-TA	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 4.85 %	4,920	133 333,40	4 109,04	0,00	0,00
Convention du 22/12/2005-TB	N	0,00	B-1	0,00	0,00	C	Taux fixe 3.88% à barrière 5% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,930	142 856,92	3 522,02	0,00	0,00

SERV. DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS - BUDGET PRINCIPAL SDIS35 - DM - 2020

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le 16/07/2020

ID : 035-283503555-20200709-2020_028-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
Xu00314253-Tirage Eonia	N	0,00	A-1	0,00	4,05	V	EONIA(Postfixé) + 0.63	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		5 940 020,34					1 784 268,87	147 880,21	0,00	8 864,79

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
Convention du 22/12/2005-TB	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	2 000 000,00	0,00	1	15,00		Taux fixe 3.88% à barrière 5% sur Euribor 3M(Postfixé)	Taux fixe 3.88% à barrière 5% sur Euribor 3M(Postfixé)	0,00		3,930	3 522,02	0,00	0,00
MON253792EUR	SFIL CAFFIL	4 000 000,00	998 378,92	4	15,00		Taux fixe 3.19% à barrière 6.75% sur Libor USD 12M(Postfixé)	Taux fixe 3.19% à barrière 6.75% sur Libor USD 12M(Postfixé)	0,00	Taux fixe 3.19% à barrière 6.75% sur Libor USD 12M(Postfixé)	3,230	42 352,74	0,00	16,81
TOTAL (B)		6 000 000,00	998 378,92						0,00			45 874,76	0,00	16,81
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		6 000 000,00	998 378,92						0,00			45 874,76	0,00	16,81

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le 16/07/2020

ID : 035-283503555-20200709-2020_028-BF

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9	0	0	0	
	% de l'encours	83,19	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 941 641,42	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	1	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	16,81	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	998 378,92	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES

IV

AZ

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 800.00 €		2013-04-18
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	2	18/04/2013
L	Materiel informatique	5	18/04/2013
L	Materiel de transmission	5	18/04/2013
L	Mobilier de bureau, d'hebergement, materiel medical, equipements sportifs	10	18/04/2013
L	Autres materiels	5	18/04/2013
L	Motos	5	18/04/2013
L	Casque F1 F2	10	18/04/2013
L	Masques KIT F1	18	18/04/2013
L	Materiels de lutte et d'intervention, equipements de protection, tenues speciales	10	18/04/2013
L	Tenue etanche trilaminee	15	18/04/2013
L	Tenue neoprene humide	5	18/04/2013
L	Tenue seche mono-piece	10	18/04/2013
L	Vestes d'intervention textile	10	18/04/2013
L	Caisse outillage complete	10	18/04/2013
L	Compresseur air mobile	10	18/04/2013
L	Cric rouleur PL	5	18/04/2013
L	Nettoyeur haute pression	5	18/04/2013
L	Outillage de jardin	5	18/04/2013
L	Outillage fixe electrique	10	18/04/2013
L	Outillage fixe pneumatique	10	18/04/2013
L	Outillage portatif electrique - pneumatique	5	18/04/2013
L	Palan	20	18/04/2013
L	Palette modulable de stockage	20	18/04/2013
L	Poste a souder	5	18/04/2013
L	Servante atelier	10	18/04/2013
L	Tondeuse	5	18/04/2013
L	Transpalette	10	18/04/2013
L	Tuyaux de 40 ou 65 ou 100	18	18/04/2013
L	Aspirateur a eau	10	18/04/2013
L	autres materiels de lutte et d'intervention	10	18/04/2013
L	Baches 4x4	10	18/04/2013
L	Ballon lumineux	10	18/04/2013
L	Bloc detendeur CCF	20	18/04/2013
L	Bouteille composite	15	18/04/2013
L	Bouteille metallique	20	18/04/2013
L	Camera thermique	10	18/04/2013
L	Cisaille	15	18/04/2013
L	Citerne souple	10	18/04/2013
L	Claie de portage	18	18/04/2013
L	Coupe pedale	15	18/04/2013
L	Coussin de levage	15	18/04/2013
L	Dossard Appareil Respiratoire Isolant (ARI)	18	18/04/2013
L	Ecarteur	15	18/04/2013
L	Ensemble d'obturation de fuite	15	18/04/2013
L	Ensemble electro-secours	15	18/04/2013
L	Generateur haut foisonnement	18	18/04/2013
L	Groupe electrogene	15	18/04/2013
L	Groupe hydraulique	15	18/04/2013

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		du
L	Lances	18	18/04/2013
L	Lot de protection parties coupantes	15	18/04/2013
L	Outil combine	18	18/04/2013
L	Perforateur	15	18/04/2013
L	Pompe électrique	15	18/04/2013
L	Pompe hydraulique manuelle	15	18/04/2013
L	Projecteur sur trépied	15	18/04/2013
L	Seau pompe à main tôle galvanisée	15	18/04/2013
L	Seau pompe dorsal plastique	10	18/04/2013
L	Triflash	15	18/04/2013
L	Tronçonneuse	10	18/04/2013
L	Ventilateur thermique	10	18/04/2013
L	Verin	15	18/04/2013
L	Bateau de reconnaissance et de sauvetage (BRS et BRSL)	30	18/04/2013
L	Bateau léger de sauvetage aquatique (BLS SAV)	12	18/04/2013
L	Bateau léger de sauvetage plongeur (BLS P)	12	18/04/2013
L	Benne	30	18/04/2013
L	Bras Elevateur Articulé (BEA)	22	18/04/2013
L	Camion Citerne Feux de forêts (CCFM - CCFS)	22	18/04/2013
L	Camion Citerne Grande Capacité (CCGC)	22	18/04/2013
L	Camion Citerne Grande Capacité Lance Canon (CCGCLC)	22	18/04/2013
L	Camion Citerne Rural (CCRM)	22	18/04/2013
L	Camion Emulseur (CAEM)	22	18/04/2013
L	Cellule accueil (CEAC)	30	18/04/2013
L	Cellule devoir automobile (CEDA)	30	18/04/2013
L	Cellule éclairage (CEECL)	30	18/04/2013
L	Cellule module de décontamination de masse (CEMDM)	30	18/04/2013
L	Cellule poste médical avancé (CEPMA)	30	18/04/2013
L	Cellule sauvetage déblaiement (CESD)	30	18/04/2013
L	Cellule soutien sauvetage et déblaiement (CESOSD)	30	18/04/2013
L	Devoir Automobile (DA)	22	18/04/2013
L	Echelle Pivotante Semi Automatique 18m 25m 30m 32m (EPSA)	22	18/04/2013
L	Echelle sur porteur motorisée 18m (ESPM 18)	22	18/04/2013
L	Fourgon Mousse Grande Puissance (FMOGP)	22	18/04/2013
L	Fourgon Pompe Tonne (FPT) (FPTL)	22	18/04/2013
L	Fourgon Pompe Tonne Secours Routier (FPTSR)	22	18/04/2013
L	Moto pompe	18	18/04/2013
L	Moto Pompe Remorquable (MPR-MPRE)	30	18/04/2013
L	Poste de Commandement Mobile (PCM)	22	18/04/2013
L	REM SAV inférieure à 500kg	20	18/04/2013
L	Remorque éclairage (REC)	30	18/04/2013
L	Remorque épuisement (REP)	30	18/04/2013
L	Remorque lance canon (RLM - RLC)	30	18/04/2013
L	Remorque mousse (RMO - REM)	30	18/04/2013
L	Remorque poudre (RPO)	30	18/04/2013
L	Remorque ventilation gros débit (RVGD)	30	18/04/2013
L	REPSSP	30	18/04/2013
L	Unité de transport polyvalent (UTP) Véhicule porte cellule (VPC)	22	18/04/2013
L	Véhicule atelier (VAT)	22	18/04/2013
L	Véhicule d'assistance respiratoire (VAR)	22	18/04/2013
L	Véhicule de Détection, Identification, Prélèvement (VDIP)	22	18/04/2013
L	Véhicule de liaison fourgonnette (VLF)	15	18/04/2013
L	Véhicule de recherche et d'intervention en milieu périlleux (VGRIMP)	17	18/04/2013
L	Véhicule de secours routier moyen (VSRM)	17	18/04/2013
L	Véhicule de Secours Aux Victimes (VSAV)	12	18/04/2013

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		du
L	Vehicule d'intervention chimique et biologique (VICB)	22	18/04/2013
L	Vehicule equipe cynophile (VCYNO)	17	18/04/2013
L	Vehicule leger hors route (VLHR)	17	18/04/2013
L	Vehicule nucleaire radiologique biologique et chimique (VNRBC)	17	18/04/2013
L	Vehicule plongeurs (VPL)	10	18/04/2013
L	Vehicule polyvalent protection eclaireage ventilation sauvetage debloaiement (PEV SD - VPRO)	22	18/04/2013
L	Vehicule risque radiologique (VRAD)	17	18/04/2013
L	Vehicule Tout Usage (VLU- VTUTP)	17	18/04/2013
L	VL Type A, B, VLCC, VLCCG, VLOG, VLOS, VLS	10	18/04/2013
L	VLHR Littoral	10	18/04/2013
L	VSM	22	18/04/2013
L	Vehicule de Transport de Personnel (VTP)	15	18/04/2013
L	Vehicule Leger Hors Categorie (vehicule de direction)	8	18/04/2013
L	Equipements de protection, tenues speciales	10	18/04/2013
L	Equipement de cuisine, installation telephonique	15	18/04/2013
L	Agencements et amagements de batiments (installation electrique, ..)	15	18/04/2013
L	Batiments legers, pylones	10	18/04/2013
L	Batiments traditionnels	30	18/04/2013
L	Système d'Information Géographique	5	15/12/2014
L	Entrepot de donnees	5	15/12/2014
L	Système de traitement de l'alerte	10	12/10/2017

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N ET PROVISIONS NOUVELLES

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
	A		B	C = A + B	D	E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)	57 488,22		34 928,93	92 417,15	2 700,00	89 717,15
Provisions pour litiges et contentieux	57 488,22		34 928,93	92 417,15	2 700,00	89 717,15
Non paiement loyer 2012 et 2013 SPV logé	0,00	22/12/2016	5 283,00	5 283,00	1 800,00	3 483,00
Dommages & intérêts dus par un débiteur suite jugement Tribunal Correctionnel de Rennes	0,00	16/11/2017	8 189,93	8 189,93	900,00	7 289,93
Loyer 2016 et 2017 CS St Méen Le Grand	0,00	07/12/2017	21 456,00	21 456,00	0,00	21 456,00
Non paiement interventions payantes juin 2017 à août 2018 par société en redressement judiciaire	5 488,22	01/03/2020	0,00	5 488,22	0,00	5 488,22
Contentieux SDIS 35 / agent	23 000,00	15/07/2020	0,00	23 000,00	0,00	23 000,00
Contentieux SDIS 35 / agent	28 000,00	15/07/2020	0,00	28 000,00	0,00	28 000,00
Contentieux SDIS 35 / société de téléassistance	1 000,00	15/07/2020	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour grosses réparations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	57 488,22		34 928,93	92 417,15	2 700,00	89 717,15

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS
DU VOTE DU BUDGET**

(Article L. 2311-7 du CGCT par renvoi de l'article L. 3241-1 et L. 3312-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					0,00
FONCTIONNEMENT					358 200,00
6574		Fonctionnement	COMITE DES OEUVRES SOCIALES	Association	309 000,00
6574		Fonctionnement	AMICALE DU MOULIN DE JOUE	Association	1 600,00
6574		Fonctionnement	OEUVRE DES PUPILLES ORPHELINS DE SAPEURS POMPIERS	Association	2 500,00
6574		Fonctionnement	UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS	Association	28 100,00
6574		Fonctionnement	UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS - SECTION J.S.P.	Association	9 300,00
6574		Fonctionnement	CGT / SNSPP - CFTC / AVENIR SECOURS / SYNDICAT AUTONOME SPP - PATS	Autre personne de droit privé	7 700,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	6 764 684,00	0,00	6 764 684,00	4 399 945,15	1 355 150,00	889 549,00	120 000,00
2010001 ENTREPOT DE DONNEES	426 684,00	0,00	426 684,00	348 025,15	78 615,00	4,00	0,00
2018001 PLAN DE CONTINUITE INFORMATIQUE	315 000,00	0,00	315 000,00	110 913,31	84 080,00	120 006,69	0,00
2016002 PORTAIL COLLABORATIF	400 000,00	0,00	400 000,00	95 870,34	155 125,00	149 004,66	0,00
2016001 PROGICIEL RESSOURCES HUMAINES	250 000,00	0,00	250 000,00	64 394,13	120 580,00	65 025,87	0,00
2018002 REFONTE DU RESEAU	723 000,00	0,00	723 000,00	348 828,80	348 670,00	25 501,20	0,00
2019002 SI SERVICE UNIFIE	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	320 000,00	80 000,00
2015001 SYSTEME DE TRAITEMENT DE L'ALERTE	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	3 431 913,42	568 080,00	6,58	0,00
2019001 TELEPHONIE CIS MIXTES	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
2019003 VIRTUALISATION DU PCI (VMWARE)	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	60 000,00	40 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		90,00	0,50	90,50	84,00	0,00	84,00
Adjoint Adm	C	5,00	0,50	5,50	3,80	0,00	3,80
Adjoint Adm Pal 1cl	C	51,00	0,00	51,00	48,70	0,00	48,70
Adjoint Adm Pal 2cl	C	9,00	0,00	9,00	8,00	0,00	8,00
Administrateur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attache Territorial	A	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Attache principal	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Directeur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Redacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Redacteur Pal 1ere Classe	B	7,00	0,00	7,00	5,60	0,00	5,60
Redacteur Pal 2eme Classe	B	3,00	0,00	3,00	2,90	0,00	2,90
FILIERE TECHNIQUE (c)		69,00	0,50	69,50	61,40	4,80	66,20
Adjoint technique	C	15,00	0,50	15,50	14,30	0,00	14,30
Adjoint technique 1ecl	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique Pal 1ecl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique Pal 2ecl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent maitrise	C	12,00	0,00	12,00	11,80	0,00	11,80
Agent maitrise pal	C	6,00	0,00	6,00	5,50	0,00	5,50
Apprenti	C	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Ingenieur	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Ingenieur Pal	A	3,00	0,00	3,00	1,90	0,80	2,70
Ingenieur en chef	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	3,00	0,00	3,00	3,00	1,00	4,00
Technicien pal 1e cl	B	15,00	0,00	15,00	14,90	0,00	14,90
Technicien pal 2e cl	B	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant socio-educatif Pal	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Psychologue de classe normale	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien paramedical de classe normale	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			AGENTS		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Assistant conservatoire du patrimoine hors classe	B	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		658,00	0,00	658,00	632,70	6,00	638,70
Adjudant	C	156,00	0,00	156,00	144,10	0,00	144,10
Cadre de sante 1ere classe	A	2,00	0,00	2,00	0,90	0,00	0,90
Cadre de sante 2eme classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cadre superieur de sante	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Capitaine	A	28,00	0,00	28,00	28,00	0,00	28,00
Caporal chef / caporal / sapeur	C	125,00	0,00	125,00	122,20	3,00	125,20
Colonel	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Colonel hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commandant	A	15,00	0,00	15,00	16,00	0,00	16,00
Infirmier classe supérieure	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Lieutenant 1ere classe	B	37,00	0,00	37,00	36,00	0,00	36,00
Lieutenant 2eme classe	B	23,00	0,00	23,00	21,00	0,00	21,00
Lieutenant hors classe	B	2,00	0,00	2,00	2,10	0,00	2,10
Lt-Colonel	A	12,00	0,00	12,00	10,00	0,00	10,00
Medecin classe except.	A	4,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00
Pharmacien de classe exceptionnelle	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Pharmacien de classe normale	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Sergent	C	248,00	0,00	248,00	245,40	0,00	245,40
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		820,00	1,00	821,00	780,90	10,80	791,70

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Apprenti	C	TECH		0,00	A	CDD
Caporal chef / caporal / sapeur	C	OTR	350	0,00	3-1	CDD
Ingenieur	A	TECH	611	0,00	3-3-2°	CDD
Ingenieur Pal	A	TECH	791	0,00	3-3-2°	CDI
Medecin classe except.	A	OTR	HEB3	0,00	3-3-2°	CDD
Pharmacien de classe normale	A	OTR	600	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien	B	TECH	372	0,00	3-1	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE SDIS A PRIS UN ENGAGEMENT**

(Articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT et au SDIS par renvoi de l'article L. 3241-1)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
17/10/2013 - Subvention	COMITE DES OEUVRES SOCIALES		ASSOCIATION	309 000,00
Autres				

(1) Siège de l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 25/06/2020

Présenté par Le Président (1),

A RENNES, le 09/07/2020

Le Président,

Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session ordinaire

A RENNES, le 09/07/2020

Les membres du conseil d'administration,

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2020-029CA DU 9 JUILLET 2020

AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES DU 16 AVRIL 2012 ENTRE LE DEPARTEMENT, LE SDIS ET ILLEVIA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Commande Publique
Vu le rapport présenté ce jour

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 4 à la convention de groupement de commandes conclue entre le Département, le SDIS et ILLEVIA annexé.**

Fait à Rennes, le 9 juillet 2020

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 9 juillet 2020 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 30 juin 2020
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 21
- Nombre de présents avec voix délibérative : 13
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 0
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 8

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Franck PICHOT, 1^{er} Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2^{ème} Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Yvon MELLET, Membre du Bureau du Conseil d'administration, Président du S.I.V.U. d'ERCE-TEILLAY
- Armelle BILLARD, Conseillère départementale
- Frédéric BOURCIER, Vice-Président du Conseil départemental
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Isabelle COURTIGNE, Conseillère départementale
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Pierre GUITTON, Conseiller départemental
- Pierre-Yves MAHIEU, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	13	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

RAPPORT AUX INSTANCES

AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES DU 16 AVRIL 2012 ENTRE LE DEPARTEMENT, LE SDIS ET ILLEVIA

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

REFERENCES : PFCP/AMM

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Conseil d'administration	Pour délibération	09/07/2020

Une convention de groupement de commandes a été passée entre le Département d'Ille-et-Vilaine, le SDIS 35 et la Régie Régionale des Transports ILLEVIA afin de mutualiser certains achats communs à ses membres. Cette convention a pris effet le 16 avril 2012 pour une durée de 6 ans. Elle a été prolongée par avenants jusqu'au 16 avril 2024.

Afin de pérenniser cette convention et d'assouplir ses règles de fonctionnement, il convient d'apporter les modifications suivantes :

- Le groupement de commandes est dit « permanent » et la convention est conclue pour une durée illimitée,
- Actuellement, le Département est désigné coordonnateur du groupement quel que soit le marché public ou l'accord-cadre passé dans le cadre de ce groupement. Cette règle est modifiée afin que chacun des membres puisse être désigné coordonnateur.

Ces modifications nécessitent la passation d'un avenant n°4 à la convention de groupement.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT



**AVENANT N° 4 A LA CONVENTION DE
GROUPEMENT DE COMMANDES DU 16 AVRIL 2012**

ENTRE

LE DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE,

**LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'ILLE-ET-VILAINE (SDIS)**

ET LA REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS (ILLEVIA)

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

ENTRE

LE DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE, LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE ET LA REGIE REGIONALE DES TRANSPORTS ILLEVIA

Entre les soussignés :

Le Département d'Ille-et-Vilaine
1, avenue de la Préfecture
CS 24218
35042 RENNES Cedex

Représenté par : Monsieur Jean-Luc CHENUT, en qualité de Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération de la Commission Permanente en date du 21 septembre 2020.

Ci-après désigné sous le terme « le Département »

Et

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine
2, rue du Moulin de Joué
B.P. 80127
35701 RENNES Cedex 7

Représenté par : Monsieur Christophe MARTINS, en qualité de Vice-président du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du XXXXXXXXX

Ci-après désigné sous le terme « le SDIS »

Et

La Régie Régionale des Transports (ILLEVIA)
10 rue du Hil
35230 NOYAL CHATILLON SUR SEICHE

Représenté par : Monsieur Yannick LE PAJOLEC en qualité de Directeur de la Régie Régionale des Transports, dûment habilité à l'effet des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du XXXXXXXXX

Ci-après désigné sous le terme «ILLEVIA»

Il est arrêté les dispositions suivantes :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT A LA CONVENTION

Par convention du 16 avril 2012, un groupement de commandes a été créé entre le Département d'Ille-et-Vilaine, le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine (SDIS) et la Régie Départementale des transports (ILLEVIA). Cette convention définit les modalités de fonctionnement du groupement et les conditions de participation de ses trois membres.

Trois avenants à la convention ont été conclus pour intégrer les modifications suivantes :

- L'avenant N°1 du 23 mars 2015 a modifié les articles 2 et 10 de la convention relatifs au périmètre de la convention et à sa durée. Il a complété le périmètre du groupement pour y intégrer les fournitures et prestations de services relatives aux télécommunications et prolongé de deux ans la durée de la convention, soit jusqu'au 16 avril 2020 ;
- L'avenant N°2 du 24 novembre 2016 a modifié l'article 10 de la convention relatif à la durée, précisé les articles 5.2 et 11 portant sur les missions du coordonnateur et le retrait de la convention et modifié l'article 6 sur la soumission au code des marchés publics pour actualiser les textes applicables à la commande publique. L'avenant a ainsi prolongé de deux ans la durée de la convention, soit jusqu'au 16 avril 2022 et précisé les modalités de reconductions des marchés publics passés dans le cadre de la convention et de retrait d'un des membres du groupement.
- L'avenant N°3 du 21 février 2019 a intégré la modification de statut de la régie départementale des transports ILLEVIA, devenue régie régionale des transports ILLEVIA au 1^{er} septembre 2017 et acté la prolongation de deux ans, soit jusqu'au 16 avril 2024, de la durée de la convention pour correspondre à la durée des marchés à passer en 2019. L'avenant a intégré également la soumission au code de la commande publique pour les consultations lancées à compter du 1^{er} avril 2019.

Le présent avenant précise et modifie les articles de la convention relatifs à son objet, sa durée, à la désignation et missions du coordonnateur ainsi que les missions des autres membres :

- Le groupement de commandes est dit « permanent ».
- La durée de la convention de groupement de commandes est limitée et doit, par avenants successifs, être prolongée pour correspondre à la durée des marchés passés dans le cadre de cette convention. Pour une gestion plus souple et afin de réduire la lourdeur administrative, la convention est donc conclue pour une durée illimitée.
- Actuellement le Département est désigné coordonnateur du groupement quel que soit le marché public ou accord-cadre passé dans le cadre de ce groupement. L'avenant modifie cette règle afin que chacun des membres puisse être le coordonnateur.
- L'avenant précise également les missions du coordonnateur et celles des autres membres.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'OBJET DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

L'article 1 premier paragraphe de la convention relatif à l'objet de la convention est modifié comme suit :

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes permanent entre le Département, le SDIS, et La Régie Régionale des Transports (ILLEVIA) pour divers achats précisés ci-après.

ARTICLE 3 : MODIFICATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Les paragraphes 2 et 3 de l'article 10 de la convention relatifs à la durée (modifiés par les avenants 1, 2 et 3) sont supprimés. Le paragraphe suivant est ajouté :

Le groupement est constitué à titre permanent. La convention est donc conclue pour une durée illimitée.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DES MODALITES ORGANISATIONNELLES DU GROUPEMENT

L'article 5-1 de la convention relatif à la désignation du coordonnateur du groupement est modifié comme suit :

Le choix du coordonnateur de chaque consultation est effectué selon la nature, l'objet du marché ou accord-cadre, le niveau d'expertise requis, en relation avec les membres concernés, sans qu'une nouvelle délibération ni une nouvelle convention ne soit nécessaire.

L'article 5-2 de la convention relatif aux missions du coordonnateur du groupement est amendé comme suit :

Le coordonnateur du groupement est chargé de :

- Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation.
- Recueillir les besoins des membres du groupement dans les conditions qu'il fixera.
- Assurer l'ensemble des opérations suivantes (à compter de la transmission des besoins des autres membres) :
 - Déterminer le choix de la procédure en associant les autres membres, le cas échéant.
 - Elaborer le DCE.
 - Soumettre le DCE aux membres du groupement pour validation.
 - Assurer la rédaction et l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence.
 - Gérer le profil acheteur et la plateforme permettant la dématérialisation des offres.
 - Réceptionner les plis.
 - Centraliser les questions posées par les candidats et centraliser les réponses.
 - Analyser des candidatures et assurer les demandes de compléments éventuels,
 - Assurer tout ou partie de l'analyse des offres. En effet, le cas échéant, le coordonnateur pourra réaliser l'analyse en partenariat avec les autres membres (à déterminer en fonction de l'objet du marché, de l'expertise techniques des membres, ...)
 - Rédiger les demandes de précision, de régularisation.
 - Négocier, le cas échéant, en partenariat avec les autres membres.
 - Rédiger le rapport d'analyse des offres et ses annexes.
 - Le cas échéant, assurer la préparation, l'organisation et le secrétariat de la commission d'appel d'offres et la rédaction du procès-verbal.
 - Notifier le rejet des candidatures et des offres aux candidats évincés.
 - Rédiger la mise au point du marché le cas échéant.
 - Signer le marché ou l'accord-cadre.
 - Rédiger le rapport de présentation, des pièces du marchés ou de l'accord-cadre et les transmettre au contrôle de légalité.
 - Notifier le marché ou accord-cadre.
 - Procéder à la publication de l'avis d'attribution.
 - Adresser une copie dématérialisée du marché ou accord-cadre notifié et des pièces contractuelles en cours d'exécution (avenant, révision prix...) à chaque membre du groupement afin d'en permettre l'exécution.
 - Passer les avenants éventuels.
 - Assurer la reconduction du marché ou de l'accord-cadre, après accord des membres du groupement
 - Assurer la révision des prix.

L'article 5-2 de la convention relatif aux missions des autres membres est complété comme suit :

Les autres membres du groupement s'engagent à participer si besoin, en collaboration avec le coordonnateur et dans les conditions définies au préalable :

- A la définition des prescriptions techniques et/ou administratives.
- A l'analyse des offres.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS FINALES

Les autres clauses et conditions de la convention initiale et des avenants n°1 ,2 et 3 restent maintenues et demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant n°4.

L'avenant n°4 entre en vigueur à compter de sa transmission au contrôle de légalité par le coordonnateur du groupement.

Le présent avenant est établi en trois exemplaires.

Fait à Rennes, le :
Pour le Département,
Le Président du Conseil départemental,
Monsieur Jean-Luc CHENUT

Fait à Rennes, le
Pour le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) d'Ille-et-Vilaine
Pour le Président du Conseil d'administration du SDIS, le Vice-Président
Monsieur Christophe MARTINS

Fait à Rennes, le
Pour la Régie régionale des transports ILLEVIA
Le Directeur d'ILLEVIA
Monsieur Yannick LE PAJOLEC

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2020-030CA DU 9 JUILLET 2020

ACCORDS-CADRES POUR LA FOURNITURE DE CONSOMMABLES ELECTRIQUES, PIECES DETACHEES HYDRAULIQUES ET POIDS-LOURDS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Commande Publique
Vu le rapport présenté ce jour

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture de consommables électriques, de pièces détachées hydrauliques et poids-lourds, étant précisé que chaque marché sera passé sous la forme d'accord-cadre mono-attributaire, sans minimum ni maximum pour une période initiale d'un an reconductible 3 fois
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés et tous les documents y afférents.

Fait à Rennes, le 9 juillet 2020

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

RAPPORT AUX INSTANCES

ACCORDS-CADRES POUR LA FOURNITURE DE CONSOMMABLES ELECTRIQUES, DE PIECES DETACHEES HYDRAULIQUES ET POIDS-LOURDS

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

REFERENCES : PFCP/BS

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Conseil d'administration	Pour délibération	09/07/2020

Le SDIS a conclu en 2019 des marchés relatifs à la fourniture de consommables électriques 220 V pour véhicules, de pièces détachées hydrauliques et de pièces détachées pour les poids-lourds.

Ces marchés ne donnant pas satisfaction (manque de nombreuses références, absence de catalogue en ligne...), le SDIS 35 a décidé de ne pas les reconduire. Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation.

Au vu du montant estimatif global de 176 000 € HT pour la durée totale du marché, ainsi que de l'éventualité que ce marché puisse, en cours d'exécution, être utilisé pour les véhicules du Département, cette consultation sera lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles L.2120-1 3° et L.2124-2 1° du Code de la Commande Publique ;

Elle sera divisée en 3 lots dont les intitulés sont les suivants :

- **Lot 1 : Consommables électriques 220 V pour véhicules**
- **Lot 2 : Vannes et raccords**
- **Lot 3 : Pièces PL d'origine RVI – IVECO – MAN**

Chaque marché sera passé sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire passé en application des articles R2162-1 à R2162-14 du Code de la Commande Publique qui s'exécute :

- pour une partie par l'émission de bons de commande, lorsque toutes les stipulations contractuelles sont fixées au présent accord cadre,
- pour une partie par la conclusion de marchés subséquents, lorsque toutes les stipulations contractuelles ne sont pas fixées au présent accord cadre.

Ils seront passés sans minimum ni maximum et conclus pour une période initiale d'un an à compter de leur notification. Ils pourront être reconduits de manière tacite par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Les crédits afférents sont inscrits aux chapitres correspondants du budget du SDIS.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration
Jean-Luc CHENUT

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2020-031CA DU 9 JUILLET 2020

AVENANT N°1 AUX MARCHES N°2019-019,2019-,020 ET 2019-022 A 2019-025 - PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Commande Publique
Vu le rapport présenté ce jour

Considérant le fait qu'une partie des prestations du marché ont été suspendues pendant la crise sanitaire

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 aux marchés n°2019-019,2019-,020 et 2019-022 à 2019-02 relatif aux prestations de nettoyage des locaux passés avec la société GIMN'S ;
- **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant et tous les documents y afférents.

Fait à Rennes, le 9 juillet 2020

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

COMPTE RENDU DE L'INSTANCE :

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 9 juillet 2020 en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration.

- Date de convocation : 30 juin 2020
- Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative : 21
- Nombre de présents avec voix délibérative : 13
- Nombre d'absents ayant donné délégation de vote : 0
- Nombre d'absents n'ayant pas donné délégation de vote : 8

ONT PRIS PART AU VOTE :

- Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil d'administration, Président du Conseil départemental
- Franck PICHOT, 1^{er} Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Christophe MARTINS, 2^{ème} Vice-Président du Conseil d'administration, Vice-Président du Conseil départemental
- Yvon MELLET, Membre du Bureau du Conseil d'administration, Président du S.I.V.U. d'ERCE-TEILLAY
- Armelle BILLARD, Conseillère départementale
- Frédéric BOURCIER, Vice-Président du Conseil départemental
- Ludovic COULOMBEL, Conseiller départemental
- Isabelle COURTIGNE, Conseillère départementale
- Claudine DAVID, Vice-Présidente du Conseil départemental
- Pierre GUITTON, Conseiller départemental
- Pierre-Yves MAHIEU, Conseiller départemental
- Gaëlle MESTRIES, Conseillère départementale
- Emmanuelle ROUSSET, Vice-Présidente du Conseil départemental

VOTE	DENOMBREMENT DES SUFFRAGES			
	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	0	13	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

RAPPORT AUX INSTANCES

AVENANT N°1 AUX MARCHES N°2019-019, 2019-020 ET 2019-22 A 2019-025 PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	REFERENCES : PFCP/BS
---	-----------------------------

RAPPORT SOUMIS AUX INSTANCES SUIVANTES	MOTIF	DATE
Conseil d'administration	Pour délibération	09/07/2020

Afin de faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de COVID 19 et pour soutenir les entreprises qui rencontrent des difficultés dans l'exécution des contrats publics, la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 a autorisé le Gouvernement à prendre toute mesure adaptant les règles de passation, de délais de paiement, d'exécution et de résiliation, notamment celles relatives aux pénalités contractuelles, prévues par le code de la commande publique.

Ainsi, l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020, modifiée par l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020, adapte les règles de procédure et d'exécution des contrats publics.

En cas de suspension d'un marché à prix forfaitaires, l'ordonnance impose la poursuite de l'exécution financière du contrat par l'acheteur. A l'issue de la suspension, l'entreprise reprend l'exécution des prestations et un avenant doit déterminer les conséquences financières compte tenu des prestations réellement exécutées sur la durée totale du contrat.

Le SDIS a conclu en 2019 des marchés relatifs à des prestations de nettoyage des locaux de divers sites sur le département.

Pendant la période de confinement, pour parer au plus pressé et éviter de pénaliser la société GIMN'S, titulaire de ces marchés, le SDIS 35 a décidé de payer l'intégralité des prestations prévues de manière forfaitaire.

Cependant, les prestations de nettoyage ont été interrompues du 17 mars 2020 au 26 avril 2020, excepté pour le site de Vitré pour lequel la suspension a été prolongée jusqu'au 3 mai 2020 et le groupement Formation-Sports à l'Hermitage pour lequel elle a duré jusqu'au 5 mai 2020.

L'approvisionnement en consommables a, quant à lui, été assuré pour tous les sites et sur toute la période de confinement.

Le tableau ci-après détaille le montant des réfections par marché.

N° de marché	Sites	Montant Mensuel Prestations de nettoyage	Total Réfaction Mois de mars à mai
2 019 019	Beauregard	3 080,10 €	3 980,56 €
2 019 020	Blosne/Bruz	2 753,25 €	3 558,16 €
2 019 022	Dol/Dinard	1 470,16 €	1 899,96 €
2 019 023	Saint-Malo	2 183,06 €	2 821,27 €
2 019 024	Fougères/Vitré	2 269,62 €	3 027,45 €
2 019 025	Montfort/Ecole	1 668,16 €	2 578,49 €
Total HT		13 424,35 €	17 866,38 €
Total TTC		16 109,22 €	21 439,66 €

Conformément à l'article 8.4 du CCP, une réfaction de 1/21,666 par jour non effectué est appliquée.

En conséquence, il est nécessaire de passer un avenant n°1 aux marchés 2019-019, 2019-020 et 2019-022 à 2019-025 pour diminuer le montant mensuel forfaitaire dû à la société GIMNS pour les mois de mars à mai 2020.

Vous êtes priés de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Affaire suivie par Christelle BONDIS

REF : DAF – 20.1191

Objet : Organisation des élections au Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (art. L.1424-24 et R.1424-2 à R.1424-15)

Vu l'arrêté du 8 juin 2020, fixant la date limite des élections des représentants des communes et des EPCI aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS)

Vu la note d'information du Ministère de l'Intérieur en date du 6 janvier 2020 (NOR INTE2000729C)

Vu la délibération n°2020-008CA du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine en date du 11 février 2020

ARRETE

Article 1 : L'élection des membres élus du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) d'Ille-et-Vilaine est fixée au **LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020.**

Article 2 : La répartition des 23 sièges du Conseil d'administration s'effectue de la manière suivante :

- 14 représentants du Département
- 8 représentant.e.s des EPCI exerçant la compétence incendie
- 1 représentant.e des communes non-membres des EPCI susvisés

Article 3 : Les représentant.e.s des EPCI exerçant la compétence incendie sont élu.e.s par les président.e.s de ces établissements, parmi les membres de leurs organes délibérants, les maires et les adjoint.e.s aux maires des communes membres, au scrutin de liste proportionnel au plus fort reste.

Le/la représentant.e des communes non-membres des EPCI exerçant la compétence incendie est élu.e par les maires parmi les maires et adjoint.e.s aux maires de ces communes, au scrutin de liste proportionnel au plus fort reste.

Article 4 : Le nombre de suffrages attribués à chaque président.e d'EPCI et à chaque maire est précisé dans le tableau annexé au présent arrêté. Il est proportionnel à la population de l'EPCI ou de la commune au sein de chacun des 2 collèges.

Article 5 : L'élection des membres du Conseil d'administration du SDIS d'Ille-et-Vilaine se fait **exclusivement par correspondance, sur liste bloquée.**

Article 6 : Les listes de candidat.e.s correspondant à chaque collège et les déclarations de candidature, ainsi que les professions de foi éventuelles, sont déposées à la direction départementale du SDIS, **le LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020 à 17 H 00,** au plus tard.

Les listes de candidat.e.s comprennent autant de noms de titulaires qu'il y a de sièges à pourvoir. A chaque candidature de titulaire est associée celle d'un.e suppléant.e.

Article 7 : Les instruments de vote (bulletins de vote et professions de foi éventuelles) seront expédiés aux électeurs **VENDREDI 11 SEPTEMBRE au plus tard.**

Le retour des votes par correspondance au Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine devra être effectif le LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020, jour du scrutin.

Article 8 : Une commission de recensement des résultats siégera le **MARDI 29 SEPTEMBRE 2020** et proclamera les résultats qui pourront être contestés devant le tribunal Administratif, *dans les 10 jours* qui suivent leur proclamation.

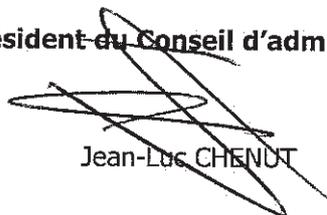
La commission de recensement des résultats est présidée par Mme la Préfète ou son représentant, et comprend le Président du Conseil d'administration ou son représentant, les maires d'Amanlis et Vieux Viel, les présidents de Montfort Communauté et Fougères Communauté, le directeur départemental d'incendie et de secours ou son représentant. Le secrétariat de la commission est assuré par un fonctionnaire de la Préfecture.

Un représentant de chaque liste peut contrôler les opérations de dépouillement des bulletins.

Article 9 : Le Directeur départemental du SDIS d'Ille-et-Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à RENNES, le 25 juin 2020

Le Président du Conseil d'administration



Jean-Luc CHENUT

Répartition des suffrages

Collège des EPCI	Population totale	Nombre de voix (1/5 000 habitants)
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE	32 649	7
CC BRETAGNE ROMANTIQUE	35 981	7
CA FOUGERES AGGLOMERATION	57 038	11
CA ST MALO AGGLOMERATION	85 143	17
CA VITRE COMMUNAUTE	82 731	17
CC DE BROCELIANDE	18 645	4
CC COTE D'EMERAUDE	25 929	5
CC COUESNON-MARCHES DE BRETAGNE	22 436	4
CC DU VAL D'ILLE-AUBIGNE	36 976	7
CC MONTFORT COMMUNAUTE	26 061	5
CC PAYS DE CHATEAUGIRON	26 684	5
CC VALLONS DE HAUTE-BRETAGNE COMMUNAUTE	44 574	9
RENNES MÉTROPOLE	456 784	91
SIVU DOL de BRETAGNE	14 387	3
TOTAL	966 018	192

Code INSEE	Collège des communes	Population totale	Nombre de voix (1/100 habitants)
35 002	AMANLIS	1 754	18
35 005	ARBRISSEL	318	3
35 013	BAINS SUR OUST	3 609	36
35 026	BLERUAIS	113	1
35 027	BOISGERVILLY	1 697	17
35 028	BOISTRUDAN	724	7
35 031	LA BOUEXIERE	4 559	46
35 034	LA BOUSSAC	1 204	12
35 041	BRIE	966	10
35 044	BROULAN	382	4
35 045	BRUC SUR AFF	885	9
35 060	LA CHAPELLE DU LOU DU LAC	1 022	10
35 064	LA CHAPELLE DE BRAIN	992	10
35 067	CHASNE SUR ILLET	1 564	16
35 077	CHELUN	360	4
35 078	CHERRUEIX	1 129	11
35 082	COESMES	1 508	15
35 091	LE CROUAIS	581	6
35 101	DOURDAIN	1 170	12
35 103	EANCE	412	4
35 107	ERCE PRES LIFFRE	1 840	18
35 108	ESSE	1 118	11
35 114	FORGES LA FORET	271	3
35 117	GAEL	1 659	17
35 121	GOSNE	2 027	20
35 135	IRODOUER	2 289	23
35 136	JANZE	8 434	84
35 143	LANDUJAN	965	10
35 145	LANGON	1 447	14
35 151	LIEURON	800	8
35 152	LIFFRE	7 748	77
35 154	LIVRE SUR CHANGEON	1 741	17
35 165	MARCILLE ROBERT	980	10
35 167	MARTIGNE FERCHAUD	2 668	27
35 171	MEDREAC	1 875	19
35 178	MEZIERE SUR COUESNON	1 784	18
35 184	MONTAUBAN DE BRETAGNE	6 082	61
35 201	MUEL	903	9
35 219	PIPRIAC	3 800	38
35 222	PLEINE FOUGERES	2 014	20
35 234	QUEDILLAC	1 207	12
35 236	REDON	9 810	98
35 237	RENAC	1 034	10
35 239	RETIERS	4 451	45
35 247	ROZ SUR COUESNON	1 015	10
35 248	SAINS	490	5
35 253	SAINT AUBIN DU CORMIER	3 998	40
35 259	SAINT BROLADRE	1 154	12
35 262	SAINTE COLOMBE	357	4
35 268	SAINT GANTON	434	4
35 270	SAINT GEORGES DE GREHAIGNE	374	4
35 285	SAINT JUST	1 091	11
35 290	SAINT MALON SUR MEL	588	6
35 291	SAINT MARCAN	457	5
35 294	SAINTE MARIE	2 313	23
35 295	SAINT MAUGAN	555	6
35 297	SAINT MEEN LE GRAND	4 808	48
35 302	SAINT ONEN LA CHAPELLE	1 168	12
35 307	SAINT PERN	1 051	11
35 320	SAINT UNIAC	542	5
35 328	SIXT SUR AFF	2 173	22
35 329	SOUGEAL	581	6
35 333	LE THEIL DE BRETAGNE	1 767	18
35 335	THOURIE	820	8
35 339	TRANS	587	6
35 354	VIEUX VIEL	317	3
TOTAL		118 536	1 189

ARRETE N° 20.1289
portant organisation
des élections à la C.A.T.S.I.S. et au C.C.D.S.P.V.

Le Président du Conseil d'administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours d'Ille-et-Vilaine

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
Affaire suivie par Christelle BONDIS
REF : DAF – 20.1289

Objet : Elections des représentants des personnels au sein de la C.A.T.S.I.S. et du C.C.D.S.P.V.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (art. L.1424-24 et R.1424-2 à R.1424-15)

Vu l'arrêté du 8 juin 2020, fixant la date limite des élections des représentants des communes et des EPCI aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours (CASDIS)

Vu la note d'information du Ministère de l'Intérieur en date du 6 janvier 2020 (NOR INTE2000729C)

Vu la délibération n°2020-008CA du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine en date du 11 février 2020

ARRETE

Section 1 : Election des représentants au sein de la C.A.T.S.I.S.

Article 1 :

En vue de l'élection des représentants au sein de la Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (C.A.T.S.I.S.), il est dressé cinq listes électorales correspondant chacune à un collège électoral :

- Une liste des officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Une liste des officiers de sapeurs-pompiers volontaires ;
- Une liste des sapeurs-pompiers professionnels non-officiers ;
- Une liste des sapeurs-pompiers volontaires non-officiers ;
- Une liste des fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel

Sont électeurs et éligibles, les sapeurs-pompiers professionnels, titulaires de leur grade à la date de l'élection.

Sont électeurs et éligibles, les sapeurs-pompiers volontaires, majeurs et en activité, appartenant au corps départemental des sapeurs-pompiers d'Ille et Vilaine et détenant au moins le grade de sapeur-pompier de 1^{ère} classe, à la date de l'élection.

Sont électeurs et éligibles les fonctionnaires territoriaux (n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel) titulaires à la date de l'élection.

Les sapeurs-pompiers volontaires qui ont la qualité de fournisseurs ou de prestataires de services du SDIS ne peuvent pas siéger à la C.A.T.S.I.S..

Article 2 :

Les représentants des sapeurs-pompiers professionnels et des fonctionnaires territoriaux sont élus sur des listes présentées par les organisations syndicales représentatives.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont élus sur des listes présentées par des sapeurs-pompiers volontaires.

Les listes de candidat.e.s comprennent autant de noms de titulaires qu'il y a de sièges à pourvoir dans chaque cas. A chaque candidature de titulaire est associée celle d'un.e suppléant.e.

Chaque candidature doit comporter les nom et prénoms du candidat, son grade, son affectation et sa signature.

Les listes de candidat.e.s des collèges de sapeurs-pompiers officiers (volontaires et professionnels) et des fonctionnaires territoriaux comportent chacune, deux titulaires et deux suppléants.

Les listes de candidat.e.s des collèges de sapeurs-pompiers non-officiers (volontaires et professionnels) comportent chacune, trois titulaires et trois suppléants.

Article 3 :

L'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. En cas d'égalité des restes, le siège à pourvoir est attribué à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et, en cas d'égalité du nombre de suffrages, au candidat le plus âgé.

Les électeurs votent pour l'une des listes relevant du collège électoral auquel ils appartiennent. Il ne peut y avoir ni radiation, ni adjonction de noms, ni modification sous peine de nullité de bulletin.

Il est attribué à chaque liste, un nombre de sièges de représentants suppléants égal à celui des représentants titulaires.

Section 2 : Election des représentants au sein du C.C.D.S.P.V.

Article 4 :

En vue de l'élection au C.C.D.S.P.V., il est dressé une liste électorale générale des sapeurs-pompiers volontaires.

Sont électeurs et éligibles au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires, les sapeurs-pompiers volontaires, majeurs et en activité, appartenant au corps départemental des sapeurs-pompiers d'Ille et Vilaine et détenant au moins le grade de sapeur de 1^{ère} classe à la date de l'élection.

Article 5 :

Le nombre de représentants titulaires des sapeurs-pompiers volontaires au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires est fixé à 7.

Les listes des candidats comprennent obligatoirement :

- 1 sapeur
- 1 caporal
- 1 sergent
- 1 adjudant
- 2 officiers
- 1 membre du Service de Santé et de Secours Médical

Trois femmes au moins doivent figurer sur les listes de candidats titulaires.

Chaque candidature à un siège de titulaire est assortie de la candidature d'un suppléant. Nul ne peut être candidat sur plusieurs listes.

Article 6 :

Les électeurs ne peuvent voter que pour une liste complète, sans radiation ni adjonction de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats.

Article 7 :

L'élection a lieu au scrutin de liste majoritaire à un tour.

Dans le cas où deux listes obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice de la liste dont la moyenne d'âge des candidats est la plus élevée.

Section3 : Dispositions communes aux deux élections

Article 8 :

Les élections des représentants à la Commission Administrative et Technique des Services d'incendie et de secours (C.A.T.S.I.S.) et au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (C.C.D.S.P.V.) sont fixées au **lundi 28 septembre 2020**.

Article 9 :

Les listes électorales peuvent être consultées au secrétariat de direction du SDIS d'Ille-et-Vilaine, 2 rue du Moulin de Joué, 35701 RENNES CEDEX 7 aux heures d'ouverture des bureaux et sur le site intranet du SDIS.

Toute réclamation ou demande de modification des listes électorales doit être adressée à la direction du SDIS (florence.lecroc@sdis35.fr et christelle.bondis@sdis35.fr) **avant le 24 août 2020**.

Les listes électorales définitives seront consultables au plus tard le 31 août 2020 au secrétariat de direction et sur le site intranet du SDIS 35.

Article 10 :

Les listes de candidat.e.s et les déclarations de candidature, ainsi que les professions de foi éventuelles, sont déposées par le candidat tête de liste ou un mandataire dûment habilité, à la direction départementale du SDIS, le **lundi 7 septembre 2020 à 17 H 00**, au plus tard.

Les listes incomplètes ne sont pas admises.

Aucune liste ne peut être modifiée après son dépôt, sauf dans le cas où l'un des candidats vient à décéder ou à être frappé d'inéligibilité à la date précitée.

Article 11 :

Les listes électorales, établies en prenant pour date de référence celle du scrutin, seront affichées dans les locaux de la direction départementale du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine, 2 rue du Moulin de Joué, à Rennes et sur le site intranet de l'établissement.

Article 12 :

Le vote a lieu exclusivement par correspondance.

Le retour des votes par correspondance au SDIS devra être effectif le lundi 28 septembre 2020, jour du scrutin.

Article 13 :

Une commission de recensement des résultats siégera en Préfecture le mardi 29 septembre 2020 et proclamera les résultats qui pourront être contestés devant le tribunal Administratif, dans les 10 jours qui suivent leur proclamation.

Les candidats têtes de liste ou leur mandataire peuvent assister aux travaux de la commission.

Article 14 :

Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à RENNES, le 9 juillet 2020

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Luc CHENUT

